

Zeitschrift:	Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber:	Bibliothèque Historique Vaudoise
Band:	143 (2013)
Rubrik:	Le patrimoine funéraire vaudois à l'époque bernoise : "typologie" des destinataires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

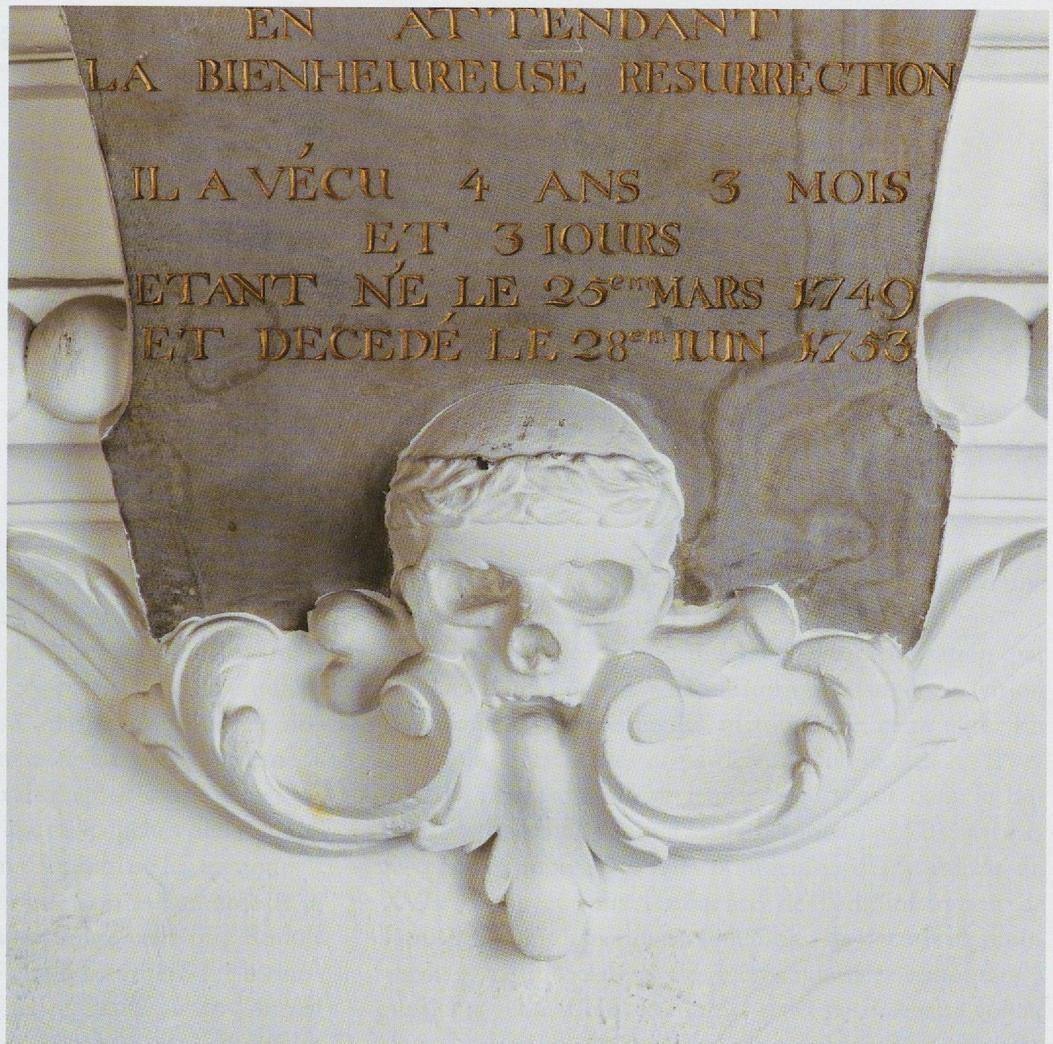
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE VAUDOIS À L'ÉPOQUE BERNOISE

« TYPOLOGIE » DES DESTINATAIRES

LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE VAUDOIS

L'HERITAGE D'YVERDON

Le patriciat et la noblesse : contours socio-historiques

Dave Lüthi

En prémissse à l'étude des destinataires (et commanditaires) des monuments funéraires de l'Ancien Régime, il convient de fixer un cadre général à des termes fréquents mais complexes tels que « noblesse » et « patriciat ». Peu étudiées en tant que concepts de classe, mal connus dans le domaine vaudois où la situation se révèle particulièrement complexe en raison de la survivance après la conquête bernoise de nombreuses seigneuries, ces couches de la population méritent pourtant qu'on en définisse les contours¹. La définition la plus structurée que l'on puisse tirer de la littérature récente est sans aucun doute celle que Rudolf Braun dresse de son point de vue d'historien de l'économie dans son ouvrage de référence *Le déclin de l'Ancien Régime*². Selon lui, trois caractéristiques fondamentales particularisent le patriciat. Premièrement, ce groupe social détient le monopole du pouvoir et il en tire les revenus de son existence par le biais des prébendes et par le revenu des charges publiques qui lui permettent d'entretenir son train de vie. Le service étranger est un autre critère distinctif ; il est la base fondamentale de la fortune de ces familles, mais il sert surtout à la socialisation de cette élite qui apprend à l'étranger les rouages du commandement et du gouvernement (dans des systèmes monarchiques), ainsi que le savoir-vivre aristocratique. Différents d'un pays, voire d'un régiment à l'autre, ces modes de fonctionnements sociaux déteignent sur l'identité de ces groupes et sur leur vision du monde. Enfin, le patriciat gère ses actifs en les concentrant sur la rente foncière (domaines) ou sur les placements hypothécaires. Selon Braun, ce type d'investissement lui permet d'assurer son train de vie seigneurial tout en rendant ses hommes disponibles à des tâches telles que le service militaire, politique ou diplomatique. Se tissent

entre eux des liens de loyauté et de dépendance, liens d'une nature hautement aristocratique.

Il est possible de continuer cette caractérisation par le biais d'un portrait socio-historique issu de la vision qu'avaient d'eux-mêmes les membres de cette élite. En effet, plusieurs nobles et patriciens vaudois des XVII^e et XVIII^e siècles ont décrit leur propre statut dans le but de le défendre face aux assauts bernois (fig. 70) ; avec la fermeture progressive de la bourgeoisie dès le milieu du XVII^e siècle et sous l'influence de l'administration de Louis XIV qui demande aux membres de sa cour de prouver leur statut social par des pièces notariées remontant à plusieurs générations, les nobles et les patriciens se voient dans l'obligation de chercher et produire les marques antiques de leur rang, notamment les Vaudois dont le statut est particulièrement flottant face au patriciat bernois. Les monuments funéraires peuvent d'ailleurs faire partie de ces preuves, garants immuables d'une tradition incisée et, estime-t-on sans doute, vérifique. Ceux qui sont trop usés sont d'ailleurs parfois renouvelés à cette époque, à l'instar du monument de Goumoëns à la cathédrale de Lausanne (1736)³, de manière à raviver le passé avec des formes archaïsantes mais lisibles (fig. 82).

Rédigé vers 1770⁴, le mémoire sur le gouvernement et la noblesse de Victor de Gingins (1708-1776), seigneur de Moiry, ancien bailli de Gingins et d'Yverdon, est une source inestimable pour qui s'intéresse à la question de la définition de la noblesse vaudoise et, en négatif, à celle du patriciat. Peu exploité par les historiens, il mériterait une publication en soi⁵. Rédigé par un homme fier de son état et cherchant à préserver ses priviléges, ce manuscrit met en effet en évidence les principales revendications d'un noble membre de l'une des rares familles vaudoises appartenant

1. Pour le moment, voir surtout Gruner 1943 ; Braun 1988 ; Stubenvoll 1988 ; Walther 1993 ; Stubenvoll 2006.

2. Braun 1988, pp. 143-206.

3. *Destins de pierre* 2006, cat. 31.

4. Le texte décrit la composition du Grand Conseil bernois de 1769.

5. Il est néanmoins cité par Stubenvoll 1988.

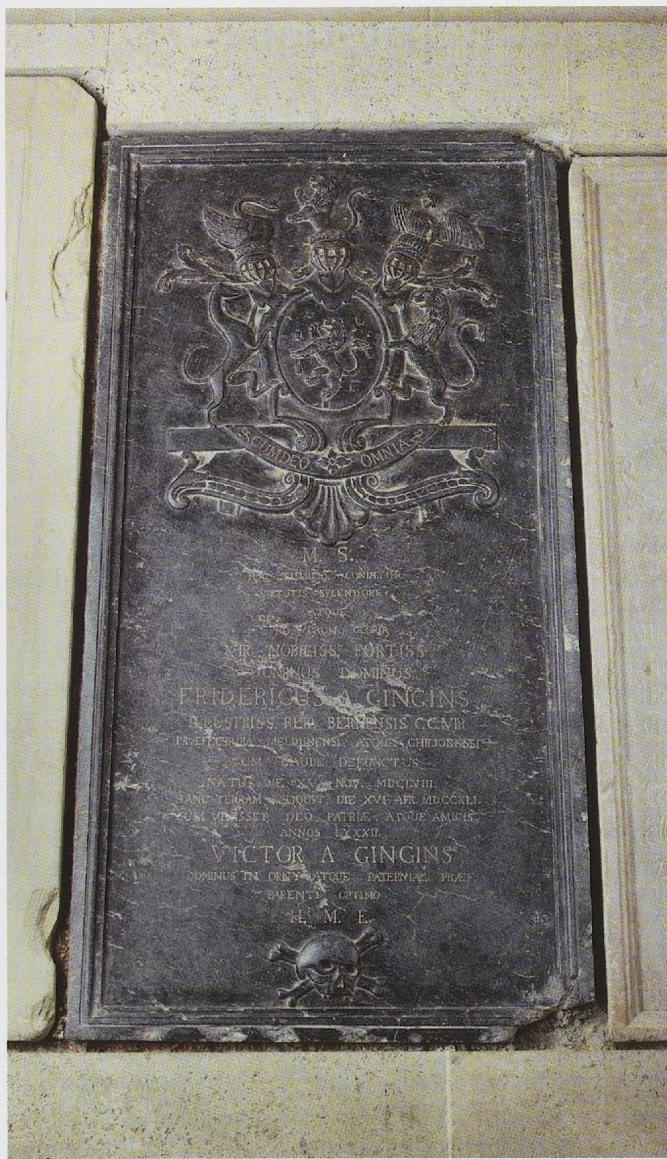


Fig. 70. Payerne, église paroissiale, dalle de Frédéric de Gingins (†1741) (Photo Laurent Dubois).

aux familles dites *regimentsfähig*, soit à l’oligarchie des dirigeants bernois. La destination du texte n’est pas connue ; comprise dans un cahier qui compte plusieurs essais successifs, il était peut-être pensé comme un recueil d’histoire familiale pouvant servir à l’éducation des générations suivantes, ou éventuellement comme un texte d’historien pouvant être publié. La mort de son auteur a empêché cette seconde éventualité.

S’appuyant sur Rousseau⁶, Gingins montre les dangers de l’aristocratie héréditaire qui est néfaste à une république. En effet, il souligne à quel point le dernier avoyer en date (Christophe Steiger) « n’était pas fait pour cette place »⁷ ;

6. Rousseau 1762, pp. 171-172 et note.

7. Toutes les citations proviennent du « Mémoire » de Victor de Gingins, non folioté ni paginé (ACV, P Château de La Sarraz, C 482/2, vers 1770). Nous avons unifié et modernisé l’orthographe et la ponctuation.

il dénonce la mauvaise gestion des ressources de l’Etat et, à mots couverts, l’absence presque complète de formation des membres de l’administration bernoise, contrairement à leurs confrères zurichoises qui jouissaient eux des cours du *Carolinum*, établissement les préparant aux professions libérales. Sans qu’il l’énonce explicitement, cette faiblesse dans le gouvernement est l’une des marques du patriciat, ces « familles d’entre ceux-ci riches et en possession des places du Sénat » mais dont le statut n’est pas accompagné « du hasard de la naissance » et reste donc contestable. Gingins décrit l’émergence progressive du patriciat dès le XVI^e siècle, mais surtout au XVII^e siècle ; il note que les pestes successives, qui ont décimé la noblesse, ainsi que la conquête du Pays de Vaud (qui aurait rendu les sièges gouvernementaux plus prestigieux) ont accéléré l’accession de ces familles bourgeoisées aux plus hautes sphères de l’Etat. Ce faisant, prenant conscience de leur ascension, ces familles cherchent des marques de leur statut nouvellement acquis. Plusieurs moyens seront mis en place par les deux conseils bernois – tenus en grande partie par ces familles comme le rappelle Gingins, chiffres à l’appui – pour anoblir peu à peu ces anciens bourgeois. L’auteur s’étend longuement sur la question de l’habillement, de la préséance et des titres, ces priviléges nobles autrefois, ayant soit disparu, soit s’étant étendu de manière inopportun à cette nouvelle classe dominante. De fait, il est vrai qu’en 1651, les titres sont « augmentés » et qu’une nouvelle classe est créée dans la stricte ordonnance des familles bernoises, autrefois réduite à trois groupes (voir tableau). Mais c’est surtout au XVIII^e siècle que les priviléges échappent aux nobles au profit des patriciens : en 1747, le Conseil des CC donne un titre de noblesse égal et uniforme à tous les membres de l’Etat mais, surtout, en 1761, « on a anobli d’un beau matin toute la bourgeoisie de Berne. [C’est] une singularité unique et presque incroyable [...] ». Gingins observe avec un mépris certain l’accélération sociale des patriciens, ce d’autant plus qu’il « est empreint dans leur esprit et dans leur cœur qu’ils sont de race bourgeoise ». Pourtant, son jugement, aussi subjectif soit-il, n’est pas aveugle pour autant. À ses yeux, les nobles sont souvent de bien mauvaise tenue et il rappelle ce qui, à ses yeux, fait justement la spécificité de cette couche supérieure :

[Il] faut se rappeler que cet avantage, quelque flatteur qu’il puisse être, n'est ni le fruit de nos travaux, ni la récompense de notre mérite, que c'est un bien transmis que nous n'aurions peut-être plus si nous avions pu l’aliéner, et que le premier devoir qu'impose la naissance est de ne s'écartez jamais des lois de l'honneur et des règles de la plus exacte probité et de se distinguer par ses sentiments, ses mœurs et sa conduite. Ce sont les ombres qui embellissent le tableau, sans elles tout le reste n'est qu'un obscur barbouillage. Rien n'est si méprisable que de traîner un beau nom. Il vaudrait mieux être né dans la poussière.

Honneur inné, la noblesse s'exprime donc par l'intelligence et la fierté de ceux qui la composent. Si le patriciat a bien conscience de ce qu'il est, il ne peut pour autant revendiquer son état d'une « suite d'aïeux dont l'origine se perd dans les ténèbres de l'antiquité », à l'instar de la noblesse. Pourtant, fortes d'une ascendance revalorisée depuis plus d'un siècle à l'époque de Victor de Gingins, certaines familles entrées dans le cercle des *regimentsfähig* depuis 1651 peuvent se prévaloir d'une tradition qui ressemble de plus en plus à celle que la noblesse brandissait autrefois: seigneurie, château, ancêtres prestigieux, armoiries et, dans

le domaine funéraire, monuments dans les temples voire, pour certaines d'entre elles, chapelles-nécropoles. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, si la naissance implique encore une hiérarchie entre les nobles – du moins selon certains d'entre eux –, si les « dignités de la République, les charges honorables, le mérite et la fortune [sont devenus] des distinctions auxquelles ont [doit] la reconnaissance », c'est finalement dans la mort que les patriciens sont les véritables égaux des nobles. Figurant comme eux dans les temples, accompagnés par quelques autres figures du temps (pasteurs, professeurs), ils gagnent pour l'éternité un statut

Première classe	Deuxième classe	Troisième classe	Quatrième classe
Familles qui ont le titre de <i>Wohl-Edel-fest</i> , très noble et généreux	Familles qui ont le titre d' <i>Edel-fest</i> , soit noble et généreux	« Familles patriciennes dont le titre de <i>Fest</i> , soit généreux les unes avant les autres depuis l'an 1651 »	Cette classe comprend toutes les autres familles citoyennes sans exception sous le titre simple de <i>Lieben und getreuen</i> , chers et fâaux.
D'Erlach	May	De Buren, dès 1640	
De Diesbach	Tscharner	De Frisching, dès 1640	
De Watteville	Lombach	Morlott, dès 1640	
De Mulinen	De Muralt	Sturler, dès 1644	
De Bonstetten dès 1651	Graviseth	De Graffenried, dès 1651	
De Lutternau, dès 1669	Gingins*	Daxelhoffer, dès 1651*	
	Steiger, de Rolle	Willading	Leur rang et état a été réglé en 1651 par le formulaire du chancelier Matthey, mais il n'en était ni l'auteur ni l'inventeur. Cet ordre a été suivi jusqu'en 1747 « et sans avoir jamais été ni révoqué ni aboli il s'est trouvé englouti dans la révolution subite de 1762 ».
	Manuel**	Wurstemberger	
	De Dohna en 1657	Kilchenberger	
	De Goumoëns en 1710	Thormann	
	De Hallwyl en 1712	Zehender	
	De Sacconay en 1712	Lentulus	
	* « Ces six familles sont indiquées dans le Protocole de la noblesse sur lequel je me fonde comme étant de noble extraction, <i>adelmässige geschlechter</i> » [sic].	Wittenbach**	
		Tillier, branche de l'avoyer actuel, dès 1710	
		Sinner, branche de l'ancien avoyer, dès 1710	
		* Les deux dernières issues d'avoyer.	
		** Toutes depuis 1651	
	** Ces deux familles sont issues d'avoyers de Berne, <i>Schultheissen Hand</i> . Privilège unique à leur égard en 1651, il n'y pas d'édit qui anoblisse la postérité d'un avoyer. Sinon les Graffenried, de 3 ^e classe, en auraient aussi profité.		

« Etat des familles selon la table de 1651, d'où sont retranchées les familles disparues [de Ligertz, Michel, Nägeli, de Römerstahl] et auxquelles sont ajoutées les familles nouvellement entrées » (ACV, P Château de La Sarraz, C 482/2, vers 1770).

supérieur, brouillant les pistes par un mimétisme formel dont les monuments funéraires sont les plus parlants représentants. Aux trois points développés par Braun, on pourrait ajouter un quatrième, d'ordre purement symbolique : celui de la pérennité personnelle et dynastique de ces familles par le biais des tombeaux. Cette hypothèse semble pertinente lorsque l'on compare le corpus de monuments vaudois aux phénomènes socio-historiques liés au statut de nobles contemporains : c'est en effet au moment où l'étau se resserre sur cette classe sociale que sa propension à « produire » du patrimoine funéraire est la plus forte. Au-delà de l'affirmation de soi, c'est donc aussi l'affirmation de toute une élite consciente du danger qui pèse sur ses priviléges, qui peut expliquer – en partie du moins – la multiplication des monuments à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle dans domaine valdo-bernois.

Cérémonies funéraires : la pompe funèbre réformée

Sources présentées par Gilles Prod'hom et Dave Lüthi

Bien différentes de la pratique religieuse mise en place au cours du XIX^e siècle, les cérémonies de l'Ancien Régime sont connues dans quelques cas grâce aux sources d'archives. Il s'agit de l'inhumation de personnalités de quelque importance – des baillis ou leurs proches, des personnages officiels – ce qui explique l'ampleur sans doute inhabituelle des solennités. La reprise de l'une de ces cérémonies à trois reprises semble indiquer une certaine immuabilité des pratiques funéraires durant une bonne partie du XVIII^e siècle.

Un protocole officiel à Yverdon (1727/1753/1757)

Jeanne-Catherine Steiger, née de Muralt, décède à Yverdon le 20 juillet 1727. Elle était la veuve de Jean-Frédéric Steiger (1654-1720), membre du Grand Conseil bernois, directeur des Salines et bailli d'Avenches. Son gendre, le colonel Sigismond Sinner (1675-1754), alors bailli d'Yverdon en 1726-1732, fait adopter au Conseil de la Ville d'Yverdon un règlement qui décrit dans ses moindres détails la cérémonie de transport du corps au temple et son ensevelissement¹. Ce protocole sera dès lors observé pour les funérailles des représentants du pouvoir bernois et de leurs proches, soit lors du décès de Heinrich Friedrich, fils du bailli Fischer (1749-1753), et celui du bailli Albert Thormann (1708-1757), alors en exercice à Yverdon².

Le caractère officiel de la cérémonie se manifeste clairement dans le déroulement du défilé: avant d'être

inhumé au temple, le corps est tour à tour porté par des représentants des différentes instances politiques en place (assesseurs de la cour baillivale, juges et conseil communaux). Sensibles à la hiérarchie ainsi symbolisée, les conseillers font remarquer au bailli que le «corps de la Justice» ne saurait avoir le pas sur le Conseil, et proposent que ce dernier *in corpore* reçoive la dépouille du défunt dans le temple. Dans son journal, le juriste Jean-Georges Pillichody relate en détail les funérailles du jeune fils du bailli Fischer: la cérémonie semble conforme au protocole établi³. Il termine toutefois par cette remarque: «c'est presque trop de façons pour un enfant; on ne saurait guère faire davantage pour le Baillif».

La dignité des défunt, soulignée par une cérémonie à caractère officiel, se manifeste également par l'importance visuelle des monuments funéraires: il est intéressant de constater que les seuls monuments adossés subsistants sur les parois du temple d'Yverdon commémorent les trois défunt dignes de la pompe officielle (Steiger, Fischer et Thormann)⁴.

GP

La présente assemblée a été convoquée expressément à l'occasion de la mort arrivée samedi dernier de la très honorée dame conseillère Steiger née de Muralt, belle-

3. ACYverdon, Y 24, Journal de Jean-Georges Pillichody (copies), f^{os}74-75: «Cet enfant fut porté, avec des essuie-mains, par la Cour baillivale, qui le reçut en rue au bas de l'escalier du château, par les quatre derniers justiciers qui le prirent vis-à-vis de la fontaine sur la place, et enfin, les quatre derniers conseillers, qui le reçurent à la porte de l'église et le recouvrirent de terre. La cour baillivale et la justice se mirent après les parents et médecins et le Conseil en l'attendant se rangea en file dans l'église. Au retour, il ferma la marche de la cour baillivale et la justice firent devant le château rang avec les parens et, après que le reste du convoi eut défilé, ils défilèrent à leur tour» (cité aussi in Kasser 1965, p. 50).

4. Le monument funéraire de Jeanne-Catherine Steiger-de Muralt était situé sur la paroi sud de l'ancienne église.

1. ACYverdon, Aa 52, Registres du Conseil 1726-1728, 22 juillet 1727, f^os 161-163.

2. ACYverdon, Aa 65, Registres du Conseil 1752-1753, 30 juin 1753, f^o 385; ACYverdon, Aa 68, Registres du Conseil 1757-1758, 1^{er} octobre 1757, f^o 186.

mère de notre magnifique et très honoré seigneur bailli le colonel Sinner, et sur le règlement qui fut présenté hier à sept heures du soir à M. le Banneret Chasseur au sujet de la formalité qu'on devra observer aujourd'hui, lors de son ensevelissement; il a été sur ce trouvé à propos d'inscrire ici tout au long ledit règlement.

– Teneur d'icelui –

La manière que l'ensevelissement de Madame la Conseillère Steiger née de Muralt devra se faire.

- 1 – Les quatre gardes marcheront à la tête avec leur fusil sous le bras et un crêpe au bras gauche.
- 2 – Le noble seigneur de St-Martin, soit M^r le Capitaine Masset, les suivra et marchera devant le corps.
- 3 – Le corps sera porté par quatre M^{rs} Assesseurs avec des essuie-mains jusqu'au bas de l'escalier, où il sera mis sur le brancard.
- 4 – Dès le bas de l'escalier, quatre M^{rs} Justiciers le porteront jusque près de la fontaine.
- 5 – Dès la fontaine, quatre M^{rs} Conseillers le porteront jusqu'au tombeau et couvriront la bière de terre.
- 6 – Messieurs les Parents de ladite Dame marcheront après le corps.
- 7 – Messieurs les Ministres suivront M^{rs} les Parents.
- 8 – Lorsque M^{rs} les Assesseurs auront porté le corps jusqu'au lieu désigné, il se mettront après M^{rs} les Ministres.
- 9 – Messieurs les Justiciers suivront M^{rs} les Assesseurs.
- 10 – M^{rs} les Conseillers suivront M^{rs} de la Justice.
- 11 – Lesdits porteurs se rangeront devant le château avec M^{rs} les Parents, et quand le cortège sera passé, ils défileront par la queue comme de coutume.

Sur quoi lesdits sieurs du Conseil [des] 12 et 24 ayant fait leurs réflexions, ont ordonné qu'en mettant à part le susdit règlement sans pouvoir s'y conformer, le Conseil représentatif a été député au Château pour déclarer à notre magnifique et très honoré seigneur Bailli que le Conseil [des] 12 et 24 ne prétend point suivre la formalité prescrite au dit règlement ni que le corps de la Justice ait aucun pas sur celui du Conseil; mais que ledit Conseil en corps [des] 12 et 24 en habit noir ira dans le temple où l'on doit ensevelir la susdite Dame pour y attendre le cortège en formant une double haie, par le milieu de laquelle il passera, lorsque le corps sera arrivé à la porte du Temple, les quatre Conseillers préposés pour le recevoir prendront le corps, et le porteront jusqu'au tombeau et le couvriront; au retour, ledit cortège repassera encore par le milieu de la double haie, et après que tous ceux en général qui composeront ledit cortège auront défilé, ledit Conseil le fermera, et les quatre porteurs Conseillers reprendront leur place du Conseil.

Ce qu'ayant été communiqué audit magnifique seigneur bailli, il aurait proposé audit Conseil représentatif de se mêler comme du passé avec Mrs les Justiciers, ce qui a été rejeté, et ledit seigneur bailli ayant approuvé la manière

ci-dessus proposée par le Conseil, cela a été ainsi exécuté ponctuellement, et il a été statué qu'à l'avenir on procédera toujours de même dans un cas semblable.

Le convoi funéraire de Henri de Gingins à Nyon (1739)

Henri de Gingins, né en 1665, seigneur de Moiry et de Genolier, bourgeois de Nyon dès 1702, décède dans cette ville le 13 janvier 1739. De sa carrière de militaire, on peut retenir qu'il a pris part aux batailles de Bremgarten et de Villmergen en 1712 en tant que capitaine d'infanterie et qu'il devient ensuite colonel du régiment d'élite du Pays de Vaud⁵. C'est sans doute à ces divers titres qu'il est enterré avec une certaine pompe le 15 janvier 1739 dans le temple de Nyon. Son monument funéraire, s'il a jamais existé, n'est pas conservé.

Cet événement laisse plusieurs traces dans les livres de raison de ses fils Frédéric (1705-1741) et Victor (1708-1776). Ce dernier se charge de gérer la cérémonie et les frais inhérents à l'inhumation. Il rémunère ainsi une femme de chambre ayant placé son père dans son drap mortuaire (3 livres), le menuisier Durant pour un cercueil de noyer (9 livres), les six porteurs du cercueil pour leur tâche (10 batz) et les quatre fossoyeurs (7,5 batz). Ces dix hommes avaient aussi été dotés de crêpes et de gants⁶. Une importante part des dépenses est destinée à l'habit de deuil de Victor (même s'il ne participe pas à la cérémonie, étant alité), ainsi qu'à ceux de ses proches. En tout, ce ne sont pas moins de 160 livres qui sont payées «pour l'avoir fait avec toute [la cérémonie] convenable». Quant à Frédéric, il fait lui aussi différents achats somptuaires: bas noirs, gants, manchon et *bareteli* de deuil pour son épouse, boules et boutons, épée de deuil pour lui-même⁷.

La description donnée par Victor du convoi organisé pour amener le corps de son père à sa dernière demeure laisse deviner l'ampleur et la solennité du cortège.

J'ai eu le malheur de perdre mon très cher et très digne père, Messire Henry de Gingins, seigneur de Moiry [...] mort à 11heures et un quart du matin, avec une fermeté, une tranquilité, avec une force d'esprit admirable, malgré une maladie de 80 jours, [...] à un grand âge, celui de septante trois ans [...]. Il a été enseveli dans l'église de Nyon le 15 janvier au soir dans l'ordre suivant :

5. Reymond 1927, p. 132.

6. ACV, P Château de La Sarraz, C 384, Livre de raison de Victor de Gingins, janvier 1739.

7. ACV, P Château de La Sarraz, C 234/3, Livre de raison de Frédéric de Gingins, janvier 1739.



Fig. 71. Funérailles d'un seigneur de distinction, gravure (David Herrliberger, *Heilige Ceremonien, Gottesdienstliche Kirchen-Uebungen und Gewohnheiten der heutigen Reformirten Kirchen der Stadt und Landschaft Zürich*, Zurich, 1750, Planche V, n°1, Zentralbibliothek Zürich).

Ordre du convoi

Le valet de mon père en grand deuil

Le commandeur de la ville en deuil avec le manteau de la ville portant une heaumette [?] pour reposer le cercueil

Le cercueil porté par six bateillers [?] de Nyon, en grand deuil

Quatre capitaines en grand deuil [...]

Le petit commandeur de la ville en manteau et en deuil [...]

Monsieur de Buren son gendre

Monsieur de Gingins son neveu, représentant mon frère et moy, lui à Berne, moi au lit malade

En place de parents [...] on a pris pour parents postiches les personnes les plus charidenables [?] du lieu, au nombre de six rangs [...]

Messieurs les baillis de Nyon et Bonmont [...]

Messieurs les pasteurs du lieu

Les officiers de Messieurs les baillifs, avec leur manteaux, fermaient ce corps [...]

Enfin la compagnie de mon père fermaient la marche en

uniforme, l'épée au côté sans autres armes avec les officiers à leurs divisions, ayant chacun une écharpe de crêpe, marchant tous deux à deux, cette triste cérémonie s'est faite dans un grand ordre⁸.

L'enterrement de Jean-Louis de Bavois (1761)

Grâce au journal évoqué plus haut, encore trop peu exploité par les historiens, la vie quotidienne de Jean-Georges Pillichody (1715-1783), juriste promis à une belle carrière à Yverdon⁹ et seigneur de Bavois-Dessus (1782),

8. ACV, P Château de La Sarraz, C 384, Livre de raison de Victor de Gingins, janvier 1739.

9. Justicier (1734), caissier des sels (1755), assesseur baillival (1771), lieutenant de justice (1776), juge au consistoire (1780), lieutenant

peut être suivie dans des détails d'un intérêt majeur pour plusieurs approches d'histoire sociale. La mort apparaît fréquemment dans ces pages, et parfois des descriptions accompagnent certaines des mentions. Citons ici la plus révélatrice d'entre elles, concernant le décès de son oncle Jean-Louis de Bavois, seigneur dudit lieu¹⁰.

Cette année 1761 a été pour notre maison une année de deuil, Madame la Ministre de Watteville ma belle-mère est morte le 28^e Aout, mon Père est mort le 12 de 7bre [septembre], Madame la Conseillère Correvon ma sœur le 16 8bre [octobre] et mon oncle de Bavois le 26 du même mois. Sur tout cela il n'y a rien de remarquable si ce n'est que mon oncle a été inhumé le 29 dans le caveau des seigneurs à Bavois à l'Eglise, que la cérémonie de son enterrement s'est faite avec beaucoup de décence. Son corps a été mis dans son carrosse, mené par son cocher, le valet de chambre derrière, deux justiciers de Bavois à droite & à gauche, l'officier de la justice portant notre livrée précédant le carrosse. Le convoi funèbre étoit composé des Parens, de Messieurs de Hennezel Seign[eur] d'Essert, du Plessis, Seigneur d'Ependes, Jonas Roguin, Brigadier des Armées du Roy de Sardaigne, Verdelban, Docteur en droit & de Treytorrens, Conseiller curial d'Yverdon, tous ces Messieurs en qualité de voisins & amis, enfin de Messieurs les Ministres de Chavornay & de Suchy, des Justiciers, Conseillers, gens d'office & autres de Bavois. Mon oncle le Lieutenant baillival donna à dîner au château à ces Messieurs & l'on donna à manger aux personnes d'office & à quelques autres chez le Sr Lieutenant Hermin.

baillival et châtelain (1782) (Tappy [version du 29.03.2012]).

10. ACYverdon, Y 24, Journal de Jean-Georges Pillichody (copies), f^{os}s 114-115.

Analyse historique et sociale des épitaphes d'hommes

Nicolas Rutz

Les monuments funéraires peuvent être envisagés comme une remarquable série de portraits. Ayant pour sujet central la figure du défunt, ils en dressent une peinture avantageuse, afin d'assurer le souvenir de la personne décédée; dès lors, ils acquièrent une valeur biographique et généalogique de premier ordre. L'ensemble des monuments vaudois conservés présente une richesse de discours que seuls le morcellement territorial, les différences culturelles, voire l'originalité inventive de certaines familles peuvent expliquer. Les épitaphes, point de départ de cette étude, sont au niveau européen un genre littéraire assez codifié comprenant, à l'exemple des testaments, un groupe de formulations fixes qui varient peu dans le temps. Et pourtant, dans le cas vaudois, il n'est pas deux tournures exactement identiques. La variété lexicale en latin autant qu'en français est étonnante. L'état de « mort » ou de « triste » se décline en une multitude de nuances allant d'« endormi »¹ à « enlevé »², d'« affligé »³ à « accablé »⁴. Comme pour l'ensemble du corpus funéraire, c'est dans ces détails que le caractère sériel de la production peut être déconstruit et interrogé; c'est dans la répétition, ou dans son refus, que les images – et les textes – prennent un sens particulier.

Le corpus des monuments funéraires d'hommes

L'important corpus de monuments funéraires « masculins » peut servir de base à une approche socio-historique des épitaphes. Pour le résumer en chiffres, on peut constater que plus de deux tiers des monuments concernent

des hommes ayant exercé une fonction administrative et politique, un quart concerne ceux ayant eu une carrière militaire, et presque autant sont consacrés à des étrangers⁵. La prédominance des tombes de baillis, de gouverneurs et de conseillers à l'intérieur des églises démontre le caractère privilégié de la « possession » d'un monument funéraire. Aux représentants de l'autorité temporelle s'ajoutent ensuite dans une moindre mesure des personnages ayant exercé une activité religieuse (pasteurs, curés, diacres), commerciale (marchands, banquiers, négociants) et libérale (recteurs, professeurs, avocats). Ainsi principalement s'agit-il de notables, personnages dont la naissance ou la fonction les associent aux affaires publiques. L'érection d'un tombeau *intra muros* vient alors confirmer et soutenir leur statut social. Quant aux monuments d'étrangers, de multiples raisons politiques et économiques expliquent leur présence: régicides anglais à Vevey, communauté catholique à Assens, clientèle du docteur Tissot à la cathédrale de Lausanne, général huguenot à Aubonne. En ce qui concerne la période de production, la majeure partie des dalles conservées datent du XVIII^e siècle (environ 70 % de l'ensemble)⁶; cette disproportion empêche une analyse statistique du corpus. C'est donc par l'examen des discours, et non celui des proportions qu'il est possible d'approcher de plus près les rapports sociaux entre classes.

1. Mazel 2009, pp. 21-23.

2. « *Abripere* », « *auferre* ».

3. « *Moestus* ».

4. « *Gravis* ».

5. Pour les 87 défunts dont la fonction a été identifiée, les rapports ont été établis comme suit: fonction administrative et politique: 60; carrière militaire: 2; étrangers: 19; fonction religieuse: 9; fonction libérale: 9; fonction commerciale: 6. Il va de soi qu'un défunt peut appartenir à plusieurs catégories.

6. XVIII^e siècle: 55 sur 79 monuments dont la date de décès du défunt est lisible et en ne considérant que les monuments d'Ancien Régime.

Forme du discours funéraire et questions de stratégie argumentative

Les épitaphes présentent en effet des variations importantes suivant l'origine du défunt. Titres, qualités et attributs s'adaptent à l'identité sociale de ce dernier; ou plutôt fondent cette identité, puisque gravées dans la pierre et affichées à la vue de tous, elles dressent un portrait «arrangé» d'une personnalité idéalisée. La structure du discours ne varie pas; sont présentés les liens familiaux, les fonctions et les vertus. Cette organisation se retrouve également dans la plupart des monuments étrangers, français ou allemands⁷. L'uniformité de cette organisation au niveau européen laisse supposer l'existence d'une tradition séculaire, voire antique. A ce titre, il faut mentionner la circulation des épitaphiers au moins dès le XVII^e siècle qui ont pu servir de modèles. Néanmoins ces modèles sont difficilement identifiables dans le corpus vaudois et semblent avoir eu une influence indirecte. C'est ainsi que s'oppose à la rigidité de la structure, une infinité de déclinaisons des parties, tant au niveau du contenu, que de la longueur. Un défaut de titre de noblesse peut par exemple être prévenu par une accumulation de qualités chevaleresques et chrétiennes. Ce jeu de rapport est extrêmement significatif, puisque certaines catégories sociales refusant l'inscription de termes trop élogieux pour des raisons d'humilité ne font figurer sur leur monument aucune qualité, à l'exemple d'Abraham Chasseur († 1658, Yverdon), diacre d'Yverdon et de Daniel-David d'Arnay († 1757, Moudon), pasteur de l'église allemande de Moudon⁸. En comparaison avec les dalles de Daniel de Bellujon († 1630, Coppet) et de Gaspard de Smeth († 1771, Coppet), tous deux barons de Coppet, la différence est frappante⁹. Il en va de même des titres. Certaines classes les accumulent alors que d'autres ne s'en prévalent pas. En reprenant les exemples précédents, on constate qu'à la différence de Chasseur, Arnay porte sur sa dalle une liste importante de titres, alors qu'il exerce également une fonction religieuse¹⁰; les prétentions nobiliaires de la famille Arnay expliquent cette situation.

7. Mazel 2009.

8. «*Spectabilis*» (remarquable) est le seul terme qualifiant positif qui apparaît dans le portrait du défunt.

9. Les qualificatifs positifs que l'on trouve dans ces deux épitaphes sont «*illistris*», «*magnificentissimi*», «*virtute*», «*pietate*», «*sapientia*», «*authoritate eminentissimi*» et «*Generosissimi*», «*nobilissimi*», «*bonus*», «*justus*», «*magni nominis*», «*inlyti dominii*».

10. H J / NOB. DAN. DAV. D'ARNAY. / CIVIS. URBIG. LAUSANN. MINNID. / CLASSIS. PATERN. DECAN. / COHORT. PATR. A. MDCCXII. / MINIST. CASTRENS. / ECCLES. GERMAN. MINNID. / PRIMUS. ET. PER. LI. ANN. PASTOR. / VIXIT. ANN. LXXX. MENS. II. D. XXVII. / OBIIT. DEC. CAL. ADG. MDCCCLVII / B. M. / UXOR. FILII. III. FILIÆ. III. / P. P.

Le nom de Daniel-David est d'ailleurs précédé d'un «*nobilis*» évocateur, tandis que celui d'Abraham Chasseur n'est accompagné que d'un «*vir*» d'usage. Le contraste est à nouveau frappant dans les épitaphes de Daniel de Bellujon, à Coppet, qui présente les titres de *dominus*, *eques*, *consiliarius* et *baronis*. Les liens familiaux sont quant à eux souvent réduits à la simple mention du prénom et du nom de famille. Parfois, comme à Aubonne, le monument est «signé» nommément («*monumentum posuit conjux superstes et lugens Elisabetha Stürler*»)¹¹, parfois indirectement («le meilleur des pères et le plus cher époux qui se puisse jamais trouver si tendre et si doux»)¹². C'est donc principalement par le décor héraldique que le défunt est rattaché à un ensemble familial. La prééminence des écus dans les compositions visuelles est d'ailleurs évidente. Le discours rédigé et le discours imagé se conjuguent ainsi pour affirmer la rhétorique du monument.

Un autre facteur de variation est le choix de la langue. Le latin demeure majoritaire dans l'ensemble du corpus vaudois, suivi du français, de l'allemand et enfin de l'anglais. Les rapports changent fortement au XIX^e siècle alors que s'impose le français. Quelles sont les raisons d'une telle valorisation du latin dans les épitaphes? Le français semble en effet un vecteur de communication plus performant. Langue d'usage courant, il est compris localement par la majorité. Il est par ailleurs employé dans plusieurs cours européennes. Le latin possède cependant de solides qualités¹³. D'une part, il véhicule des valeurs telles que la *gravitas*, l'*auctoritas* et le *splendor* (dignité, prestige et éclat). D'autre part, il est perçu comme universel, atemporel et international¹⁴. En faisant le choix du latin, les familles des défunt apportent ainsi une contenance au monument et l'inscrivent dans la durée.

A nouveau, concernant la forme linguistique, les épitaphes font preuve de constance. Le texte est systématiquement rédigé à la troisième personne du singulier. Ce choix stylistique confère au discours un détachement énonciatif significatif. Difficilement identifiable, le locuteur disparaît derrière le portrait du défunt. Cette absence d'identité ne l'empêche pourtant pas de s'adresser directement au lecteur. Grâce à la présence d'impératif, le passant est non seulement «invité» à lire la suite, mais aussi intégré au discours. Ces interpellations peuvent prendre la forme de *memento mori* comme sur le monument de Stéphane-Laurent Matte († 1697, Vevey) («*Morare parumper qui hac transis, et respice rerum humanarum inconstantiam et*

11. Monument de Beat Rodolphe von Tavel († 1794), Aubonne: «sa femme survivante et pleurante Elisabetha Stürler a érigé ce monument» (notre traduction).

12. Monument de Jean-Noé de Clavel († 1725), Ropraz.

13. Vuilleumier Laurens, Laurens 2010.

14. *Ibidem* 2010, p. 151.



Fig. 72. Romainmôtier, église abbatiale, monument de Samuel Jenner († 1779), détail (Photo Laurent Dubois).

ludibrium)¹⁵ ou de David Steiger († 1733, Bière) (*« Mortales discite mori »*)¹⁶. Le discours à la troisième personne possède un second avantage. Même signé, il simule une énonciation générale faite par la communauté et donc assumée et reconnue par tous; se met alors en place un jeu complexe d'intégration réciproque. Appelé par le discours, le lecteur se retrouve aux côtés du défunt, lui-même présenté par la société: morts et vivants sont ainsi liés. Une dalle fait figure d'exception. Il s'agit de celle du seigneur Louis-Auguste d'Affry († 1793, Assens), écrite à la première personne du singulier et signée par le défunt. Cette mise en scène du mort est étonnante et semble ne s'expliquer que par l'originalité du commanditaire¹⁷.

A posteriori, les épitaphes répondent donc à un certain nombre de règles d'usage qui unifient le corpus dans un dispositif rhétorique équilibré, assurant la continuité et la reconnaissance du genre. Mais le respect de ce système ne signifie pas l'uniformisation des dalles. Bien au contraire,

les études de cas révèlent une déclinaison de solutions individuelles atypiques. Un regroupement par classes sociales permet de mettre en lumière ces variations.

La carrière militaire

L'une des catégories sociales les plus emblématiques et qui présente des épitaphes intéressantes est celle des militaires. Le métier des armes n'est pas une activité anodine; il appartient à l'héritage nobiliaire et constitue la principale source d'honneur. Dès lors, titres et qualités sont pleinement assumés et peuvent être librement inscrits dans la pierre. Les monuments funéraires des généraux, majors et autres capitaines présentent une mise en scène particulièrement glorieuse. Il n'est pour s'en rendre compte qu'à observer le monument de Samuel Jenner († 1779, Romainmôtier) (fig. 72). S'y trouvent énumérés trois grades militaires prestigieux, auxquels répondent trois qualités :

CI GIT / TRÈS NOBLE MAGNIFIQUE / ET PUSSANT
SEIGNEUR / SAMUEL IENNER. / NÉ EN 1705.
SUCCESSIVEMENT / COLONEL EFFECTIF DE DEUX /

15. «Toi qui passes ici arrête-toi un instant et considère l'inconstance et l'illusion des choses humaines» (notre traduction).

16. «Mortels apprenez des morts» (notre traduction).

17. D'autres «je» apparaissent, mais il s'agit de commanditaires, comme pour le monument de Hans Ludwig Steiger († 1713) à Perroy.



Fig. 73. Saint-Saphorin-sur-Morges, temple, épitaphe du monument de François-Louis de Pesme († 1737) (Photo Laurent Dubois).

RÉGIMENS SUISSES AU SERVICE DE / S. M. T. C.¹⁸
DÈS L'ANNÉE 1751. JUSQU'EN / 1763. BRIGADIER.
ET COMMANDEUR / DE L'ORDRE ROIAL DU
MÉRITE / MILITAIRE EN 1759. ET MARÉCHAL /
DE CAMP DES ARMÉES DU ROI / EN 1762. BAILLIF DE
ROMAINMOTIER / EN 1774. OÙ IL MOURUT LE 17.
DECEMBRE 1779.

Les titres suffisent alors à assurer l'éloge du défunt. Non seulement ils prouvent le statut social de Samuel Jenner, mais ils permettent d'établir ses liens avec les monarches européens. Ce phénomène est encore plus visible sur le monument de François-Louis de Pesme († 1737) à Saint-Saphorin-sur-Morges (fig. 73):

ICY REPOSE / MESSIRE FRANÇOIS LOUIS DE PESME /
SEIGNEUR DE ST. SAPHORIN. / GÉNÉRAL MAIOR DES
ARMÉES DES EMPEREURS / LEOPOLD I. JOSEPH I. ET
CHARLES VI. / MINISTRE DE LEURS EXCELLENCE DE
BERNE / AUPRÉS DES SEIGNEURS GÉNÉRAUX
DES PROVINCES / ET AU CONGRÈS
D'UTRECHT / LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DE
GEORGE I. / ROY DE LA GRANDE BRÉTAGNE, / ET SON
MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE À LA COUR IMPÉRIALE
PENDANT DIX ANS. / NÉ EN FEVRIER 1668: DÉCÉDÉ
LE 16. JUILLET 1737: / LE DERNIER DE SA MAISON.
/ PLUS DIGNE DES REGRETS DE SA FAMILLE ET DU

PUBLIC / PAR SON AMOUR POUR LA RELIGION, SES
VERTUS ET SON ZÉLE / QUE PAR SES RARES TALENS,
SON EXPÉRIENCE CONSOMMÉE, / SES SERVICES
IMPORTANTS, ET CEUX QU'IL ÉUT RENDUS ENCORE.
/ ESTHER DARBONNIER SA VEUVE, / JUDITH LOUISE
DE PESME SA FILLE UNIQUE, / ET GABRIEL HENRY DE
MESTRAL / SEIGNEUR DE PAMPIGNY SON GENDRE
/ AJOUTENT CE MONUMENT À TOUS CEUX / QU'IL
S'EST ERIGÉS LUY MESME.

Léopold I^{er}, Joseph I^{er}, Charles VI, Georges I^{er}; pas moins de quatre figures royales sont mentionnées. Ces renvois successifs prennent place dans un contexte historique et politique tout à fait particulier. A cause de l'absence de pouvoir royal local, les familles nobles en Suisse doivent se tourner vers l'étranger pour assurer la reconnaissance de leur naissance. Les cours européennes jouent donc un rôle central dans l'élévation et le soutien apporté à ces familles. L'épitaphe de François-Louis de Pesme présente par ailleurs un retournement rhétorique remarquable. Afin de se défaire de toute accusation d'orgueil, les qualités du défunt prennent le contre-pied des titres. L'accent est mis sur les vertus religieuses et la question du talent est contournée grâce à une prétérition.

En l'absence de titre, la valeur militaire du défunt est alors illustrée par la narration d'un ou de plusieurs épisodes glorieux. C'est le cas d'Albrecht von Büren († 1685,

18. «Sa Majesté Très Chrétienne», titre donné au roi de France.

paroissiale de Payerne) dont l'épitaphe en latin rappelle, outre sa grande noblesse et générosité, qu'il a « [...] in dubiis pugnis ac Urbium obsidionibus expugnationibusque multis, adeo cordatum semper intrepidumque sese praestitit [...] ac de minori ad majorem ordinis dignitatem emerserit » (fig. 43)¹⁹. Une description détaillée d'un parcours biographique est aussi motivée par la provenance du défunt. Les dalles d'exilés comme celle de l'amiral Duquesne (1610-1688, Aubonne) contiennent plus d'informations afin de justifier leur présence et expliquer leur exemplarité.

La carrière pastorale

Les monuments des hommes d'Eglise présentent un système argumentatif en complète opposition avec la glorification des faits d'armes. Le discours cherche toujours à justifier l'exemplarité du défunt, mais les qualités et la façon dont elles sont mises en avant diffèrent, focalisant l'attention du lecteur sur l'humilité du personnage. L'épitaphe d'Abraham Chasseur comprend par exemple les termes « *spolium* », « *pulvis* » et « *cinis* », qui réduisent la présence du mort à sa réalité physique. Celle de Jean-Noé de Clavel († 1725, Ropraz) met l'accent sur le caractère aimant du pasteur :

Passant qui que tu sois, arrête ici tes yeux dans ce lieu / Pour voir dans ce tombeau y voir reposer un serviteur de Dieu / Humble doux et patient et rempli d'un vray zèle / Chéri de son troupeau comme un pasteur fidèle / Aimé de ses sujets qu'il aimait à son tour / Et dont il est encore les délices et l'amour / Honoré dans l'église autant que le prêtre / Sans sy être jamais voulu conduire en maître / Dont la droiture étoit toujours inébranlable / Et dont le cœur sans fiel avoit peu de semblable / Enfin le meilleur père et le plus cher époux / Qui se puisse jamais trouver si tendre et doux.

Amour et douceur, répétés à de nombreuses reprises contrastent avec le « *hic conditur cor invicti herois nobilissimi ac illustrissimi Abrahami Du Quesne* » du monument d'Abraham Duquesne. Bien entendu, ce constat n'est pas exclusif et les pasteurs n'ont pas l'apanage de la modestie. Le monument en deux parties d'Albrecht von Büren comprend sur la dalle la sentence suivante :

Toy, qui vois pour De Buren c[ette] / Epitaphe écrit; / Vois aussi l'état et la fin que la / Mort luy prescrit: / Au creux de ce Tombeau sa / Cendre icy repose: / Son courage a produit la gloire / de son Nom / Passant, voy, pense, appren que / l'Homme est peu de chose, / Nous laissant seulement sa cen/dre et son renom.

19. « [...] dans les combats critiques, les sièges de villes, et de nombreux assauts, il a toujours fait preuve de grande sagesse et de vaillance [...] et aura gravi d'une dignité d'ordre mineur vers une plus grande » (notre traduction).

Mais l'orientation du discours est sensiblement différente par rapport à l'épitaphe de Chasseur et la place du « renom » n'est pas complètement abandonnée.

Les autres catégories oscillent entre ces deux tendances, s'orientant parfois du côté de la glorification d'actions de bravoure, directement transposées de la tradition chevaleresque, parfois du côté de l'éloge de qualités chrétiennes. Ainsi la dalle veveysanne de Philippe Sylvestre-Dufour († 1688, Vevey), marchand lyonnais, vante l'instruction, la curiosité, les relations et surtout le choix « héroïque » de ce dernier à s'exiler au moment de la Révocation de l'Edit de Nantes, alors que celle de Pierre Seignoret († 1738, Vevey), homme d'affaires établi à Londres, célèbre la piété, le goût des lettres et les mœurs simples du défunt (fig. 41). Les monuments de figures politiques fondent également leur rhétorique sur les deux tableaux, cherchant un équilibre entre exaltation et retenue. Ainsi, Albert de Graffenried († 1702, Moudon) est d'abord annoncé par ses titres de seigneur de Carrouge, de Borjod, de Cullayes, avant de s'adresser directement au passant pour lui rappeler que seule la foi apporte le salut de l'âme et la vie éternelle.

Le rôle des vertus et la question de l'exemplarité

L'exemplarité du défunt reste l'argument central de tous les monuments. Les interpellations au passant sont là pour le rappeler : « *Lege et luge* »²⁰, « *Mortales discite mori* »²¹, « *Siste gradum viator* »²². Les dalles et leurs épitaphes sont censées inspirer la communauté des vivants. Deux types d'exemplarité existent ; la première et certainement la plus ancienne est liée à la guerre. Il s'agit de la gloire antique qui apporte au héros honneurs et immortalité²³. Elle permet également de justifier une activité politique en inscrivant le protagoniste dans une lignée d'ancêtres compétents. La seconde s'oppose en partie à la première : il s'agit de l'abnégation, valeur chrétienne qui promeut l'oubli de soi et l'humilité. Elle se retrouve dans la piété filiale et l'amour du prochain, tous deux inscrits dans les dix commandements. Comme nous l'avons vu précédemment, ces deux modèles sont revendiqués différemment suivant l'origine sociale du défunt.

20. Monument de Wilhelm Berseth († 1716), Oron.

21. Monument de David Steiger († 1733), Bière.

22. Monument d'Abraham Duquesne († 1688), Aubonne.

23. Durand 2001, p. 66.

Argumentaire familial, sentiment de classe et visée nobiliaire

A la carrière s'ajoutent des enjeux liés à la conscience de classe et aux visées nobiliaires. Le corpus vaudois comprend malheureusement trop peu de monuments d'une même famille pour permettre une lecture « dynastique » du discours funéraire et établir une tradition propre à chaque maison. Mais de manière générale, les tombes de nobles ou revendiquées comme telles présentent des traits communs qui influencent l'orientation rhétorique au même titre que les professions. Elles représentent environ un tiers des monuments conservés, si l'on inclut toutes les épitaphes affichant un « *nobilis* »²⁴, « *dominus* », « *equitis* », ou une particule, et ont la particularité de ne jamais faire l'économie des titres, auxquels s'ajoutent souvent les qualités de force, de bravoure, de générosité, de piété, de noblesse et l'emploi de formes superlatives. Elles peuvent être extrêmement simples comme c'est le cas de celle de Jean-Jacques de Tribolet († 1611, Nyon) (selon la transcription de Plantin: « *Nobilis et generosus dux Iohannes Iacobus Tribuletus qui superstes eques strenuus fuit civis neocomensis et vicem gerens generale comitatus velengini obiit in hac urbe in hoc tumulo quiescit [...]* »²⁵), ou sophistiquée comme celle de François-Louis de Pesme. Leur emplacement joue également un rôle prépondérant. L'érection d'un tombeau à l'intérieur d'un temple permet l'appropriation de ce lieu et justifie, au même titre que les biens immobiliers et les arbres généalogiques, l'ancienneté d'un nom²⁶; aussi certaines familles comme les Cojonnex à La Chiésaz choisissent d'ensevelir leur mort dans la chapelle de leur seigneurie. Le cas le plus remarquable est le temple de Ropraz et son décor héraldique daté de 1761. Cet ensemble funéraire a sans doute été réalisé en appui de revendications nobiliaires. En effet, à cette même période, les Clavel produisent plusieurs mémoires afin de justifier leurs priviléges, remis en doute par Berne²⁷ en raison des frontières trop floues entre patriciat et noblesse. Preuve en est: les monuments funéraires des deux classes sont très proches, voire identiques, titres et qualités sont les mêmes. A titre de comparaison, l'épitaphe de Johannes Stürler (1679-1737):

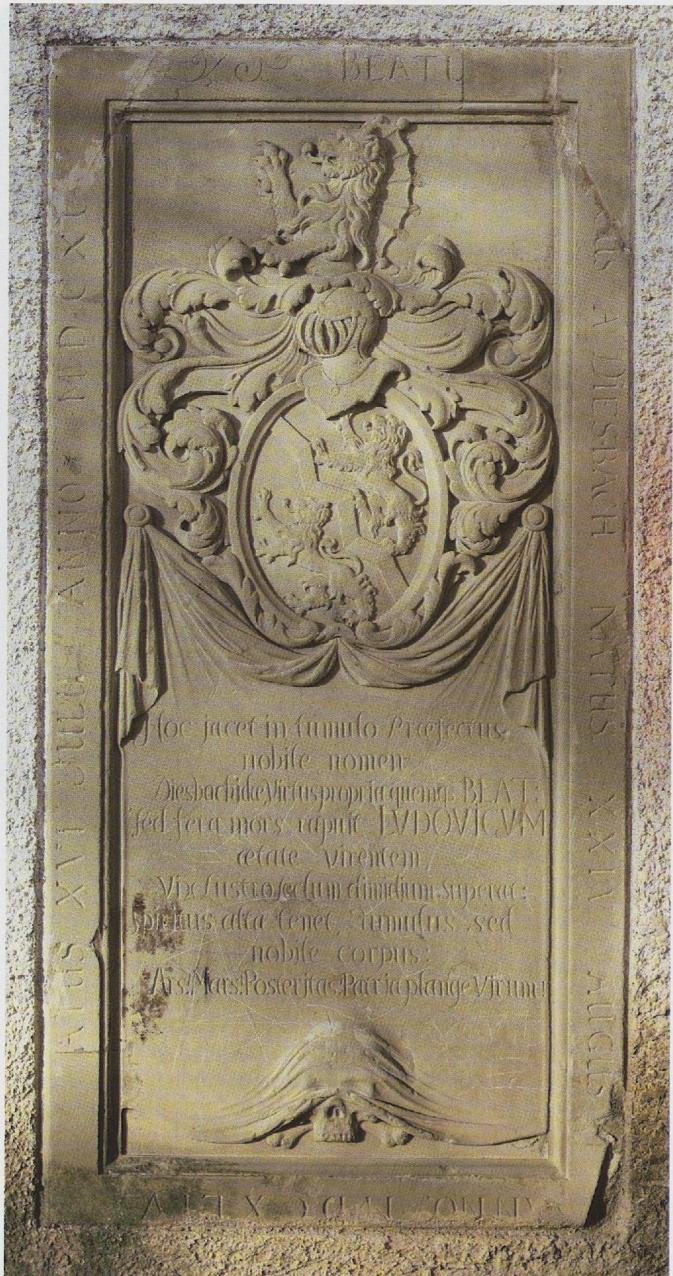


Fig. 74. Oron-la-Ville, temple, monument de Beat Ludwig von Diesbach († 1698) (Photo Laurent Dubois).

M. S. / HOC TUMULO CONDITUR. / VIR
AMPLISSLIMUS / SPECTATISSIMUS / / TOGA
SAGOQUE ILLISTRIS / JOHANNES STURLER. /
DOMINUS IN SERRAUX, / NATUS DIE VII. JANUARII
MDCLXXIX. / E PRÆFECTURA TRACHSELWALDENSI
AD / SANCTIOREM SENATUM / ILLISTRIS(MAE)
REIP(UBLICAE) BERNENSIS / EVOCATUS. / ACADEMIE
LAUSANNAENSIS CURATOR / SUMMUSQUE
ARMAMENTARIORUM / PRÆFECTUS. / HANC
TERRAM RELIQUIT. DIE XXVI. NOV(EMBERIS) / ANNO
MDCCXXXVII. / CUM VIXISSET DEO. PATRIÆ. ATQUE
AMICIS / VIRO OPTIMO MOESTI PROPINQUI²⁸

24. Le terme latin comme français peut à la fois être compris comme un titre ou comme adjetif.

25. « Noble et généreux seigneur Jean-Jacques de Tribolet qui fut un hardi chevalier, citoyen de Neuchâtel, et tour à tour gérant de la cour des Valangin, mort dans cette ville, repose dans ce tombeau, 20^e jour d'octobre de l'année du seigneur 1611 » (notre traduction).

26. Durand 2001, p. 242.

27. Stubenvoll 1988, pp. 45 et 66.

28. « Dans cette tombe est enseveli, illustre par la toge et le sayon, Johannes Stürler, seigneur de Serraux, né le 7 janvier 1679, bailli de

S'y retrouve le goût des titres, la culture des armes et surtout la possession d'une seigneurie. Cette confusion, pour ne pas dire fusion des classes, n'empêche pas certaines dalles d'affirmer clairement leur appartenance au patriciat à l'exemple de celle de Jean-Rodolphe Lienhardt (1709-1766) (fig. 62) :

ICY REPOSE / JEAN RODOLPHE LIENHARDT / D'ANCIENNE FAMILLE PATRICIENNE DE / LA V. ET R. DE BERNE, ANCIEN SECRÉT^E. / DES FINANCES ALLEMANDES. NE LE 9^e. / DECEMBRE 1709: ELU SEIGNEUR / BALLIF DE VEVEY LE 25 AVRIL 1764. // IL FUT AMI DU VRAI, D'UN ACCÈS FACILE, / D'UNE PIETE DISTINGUÉE, ECLAIRE, JUSTE, / INTEGRE, COMPATISSANT ET DESIN/TERESSE. // DES LENTRÉE AU BAILLIAGE IL GAGNA / TOUS LES CŒURS; IL MOURUT / LE 12. FEVRIER M D C C L X V I / PLEURE DE TOUS.

La noblesse constitue au final, moins une classe en soi, qu'un modèle auquel se réfèrent les familles de plusieurs défunt. Les monuments funéraires servent dès lors à «anoblir» aux yeux de la communauté ces familles d'origines diverses (huguenots, patriciens, roturiers), au même titre que l'achat de seigneuries.

L'expression de la douleur

L'expression de la douleur constitue, après la glorification et l'humilité, la troisième orientation rhétorique de l'éloge funéraire. Elle n'appartient pas en particulier à une classe sociale ni à une période historique mais touche l'ensemble des monuments. Son intensité est très variable et s'étend de simples «regrets»²⁹ à des formules plus développées : «*Hoc sui luctus ac pietatis erga patrem triste monumentum moestus et lacrimans posuit Henricus eius primogenitus huiusc toparchiae dynasta et ecclesiae patronus anno 1700*»³⁰. Parfois même, la tournure est exaltée : «*Hoc jacet in tumulo praefectus nobile nomen Diesbach idae, virtus propria quemq. Beat sed fera mors rapuit Ludovicum aetate virentem vix lustro seclum dimidium supererat spiritus alta tenet, tumulus sed nobile corpus. Ars! Mars! Posteritas! Patria plange virum!*»³¹.

Trachselwald, membre du Sénat de Berne, de l'Académie de Lausanne, bailli qui a quitté cette terre le 26 novembre 1737. Il a vécu avec Dieu entouré d'amis en homme modeste» (notre traduction).

29. Monument de François-Louis de Pesme († 1737), Saint-Saphorin-sur-Morges.

30. Monument d'Abraham Duquesne († 1688), Aubonne : «Henri son fils ainé seigneur de cette terre et patron de cette Eglise lui a érigé par piété filiale dans le deuil la douleur et les larmes ce triste monument en l'an 1700.» (notre traduction).

31. Monument de Beat Ludwig von Diesbach († 1698), Oron : «Là gît dans le tombeau le bailli du noble nom de Diesbach qui possède vertu

Ces manifestations sentimentales se situent toujours en fin d'épitaphe et servent de formule de clôture ; elles permettent d'introduire une signature et marquent le respect du devoir filial. Ainsi sont rappelées la brièveté de la vie, les qualités du défunt et surtout l'affliction de la famille. La fonction présumée de cette sensibilité est multiple et n'est compréhensible qu'après lecture de l'entier du monument. Dans le cas de Beat Ludwig von Diesbach († 1698, Oron) par exemple, la place prégnante des armes dans le dispositif visuel ainsi que le rappel insistant de la noblesse du défunt permet d'envisager la forte expressivité de l'épitaphe comme une illustration de la bravoure de ce dernier (fig. 74). La noblesse a en effet toujours revendiqué le métier des armes comme étant sa prérogative et surtout la raison de sa suprématie. Or, dans le cas qui nous occupe, le défunt manque de titres et d'épisodes épiques à mettre en avant pour faire valoir son rang ; l'évocation d'une mort «féroce» vient compenser ce défaut. A l'inverse, l'amiral Duquesne possède titres et exploits en nombre, l'inscription de la tristesse du fils s'explique donc différemment. Reconnu par le roi de France, mais condamné pour sa religion, la mémoire de l'amiral est difficile à défendre ; dès lors l'épitaphe met en avant la fidélité de ce dernier, à la fois envers son souverain et son Dieu : fidélité reprise et illustrée par l'attachement de son fils.

La comparaison des différentes épitaphes du corpus vaudois fait apparaître des schémas rhétoriques somme toute assez rigides. Composé de trois parties, l'éloge hésite entre glorification et humilité, suivant l'origine, la carrière et la situation du défunt. Cette construction vise l'édification d'un portrait exemplaire, permettant dès lors de justifier les honneurs accordés au défunt. Les valeurs mises en avant s'inscrivent principalement dans deux traditions, celle des armes et celle de la Bible. La première des traditions est revendiquée non seulement par tous les individus ayant accompli une carrière militaire, mais aussi par toute une frange de la population se réclamant de la noblesse ou du patriciat. La deuxième des traditions est logiquement assumée par les gens d'Eglise. Elle est également reprise afin de tempérer l'éclat des louanges accordées aux exploits.

Ce schéma se rapproche des trois grands modes de la rhétorique traditionnelle qui sont le *logos*, le *pathos* et l'*ethos*. Selon Vincent Jouve, «le *logos* rassemble les procédés fondés sur l'argumentation logique et faisant appel à la raison du destinataire ; le *pathos* désigne les techniques qui permettent d'émouvoir l'allocutaire en jouant sur sa sensibilité ; l'*ethos* renvoie aux signaux qui assurent la crédibilité

proper et dont [...] mais une mort sauvage a enlevé Ludovic dans la fleur de l'âge. Il atteint à peine un demi-siècle et un lustre. Le ciel possède son esprit, mais ce tombeau a son noble corps. Talent! Bravoure! Renommée! Patrie pleure cet homme!» (notre traduction).

du locuteur en donnant de lui une image fiable»³². Ainsi de manière un peu simplifiée, dans le discours funéraire, l'*ethos* s'apparente à l'énumération des titres, le *logos* à l'illustration des qualités et le *pathos* à l'expression de la douleur. Mais ces constats et l'établissement de ces structures se font a posteriori et heurtent très certainement la réalité des cas individuels; il n'est donc pas possible de les ériger en règles. Tout du moins sont-elles des outils de compréhension, afin de mettre en valeur la richesse et la profondeur du discours des épitaphes. Alors qu'à Berne «la noblesse n'a pas et n'a jamais eu d'existence juridique, [qu'] elle n'a jamais conféré de priviléges»³³, le Pays de Vaud conserve sa structure féodale après la conquête de 1536. La superposition de ces deux systèmes produit une élite politique à l'identité disparate, souvent en concurrence. Les échanges culturels sont nombreux, en témoigne la composition similaire des épitaphes, en même temps qu'apparaissent des revendications propres. Participant à l'affirmation publique d'une identité, les monuments funéraires témoignent ainsi des rapports entre patriciens, nobles et notables. En ce sens, ils sont une des clés de compréhension de la société d'Ancien Régime.

32. Jouve 2001, p. 61.

33. Stubenvoll 1988, p. 21.

Femmes, enfants et monuments funéraires

Brigitte Jaermann

Alors que les recherches sur les monuments funéraires sont généralement axées autour des figures masculines comme les seigneurs et les militaires, la littérature reste très pauvre sur le sujet des femmes et des enfants, la perspective du genre étant rarement abordée dans de tels travaux. Pourtant, l'inventaire des monuments funéraires vaudois a mis en évidence de nombreuses dalles et des monuments commémorant leur souvenir. La présente contribution s'intéressera à définir un discours spécifique les concernant, en cherchant à voir, sur la base des épitaphes, s'il diffère de celui des hommes. Par leur fonction commémorative, ces inscriptions forment un témoignage central sur la femme et l'enfant aux XVII^e et XVIII^e siècles en Suisse. Cette analyse qui usera de notions linguistiques et cherchera à envisager le lien entre discours et iconographie permettra de cerner au plus près les valeurs qui priment dans le discours sur la mort des femmes et des enfants et, partant, du rapport à la famille et à l'enfance.

Les défuns qui vont nous intéresser spécifiquement dans le cadre de cette recherche sont le plus souvent membres des familles baillivales: femmes, mères, enfants, enterrés dans l'église paroissiale du siège du pouvoir. Le corpus vaudois comprend également des monuments dont les défuns appartenaient à de grandes familles aristocratiques étrangères, comme des princesses et des baronnes russes ou anglaises¹. D'autres monuments témoignent de la présence de militaires hauts gradés ayant enterré leurs filles ou leurs femmes dans les églises², ainsi que des dalles se rapportant à des femmes de pasteur ou à leurs enfants, inhumés eux aussi dans les églises. Les dalles et monuments plaqués sont pour la plupart destinés à la défunte ou à l'enfant seul. On trouve cependant des exceptions, comme à

Aigle, où le monument est au nom des deux époux³, ou dans certains cas de femmes mortes en couches, où l'enfant est intégré aux monuments par le biais de l'épitaphe⁴.

Le contenu des épitaphes

Les épitaphes de ces monuments funéraires sont généralement rédigées en latin ou en français. On trouve quelques monuments bilingues, latin-français⁵, ainsi que des épitaphes en allemand et en français⁶, voire en anglais⁷. Afin d'analyser le discours de ces inscriptions, nous avons procédé à une classification des épitaphes; en effet, bien qu'il s'agisse d'une forme de discours codifiée offrant peu de variations⁸, l'analyse permet de révéler des cas particulièrement étonnantes que nous avons choisi de classer en trois catégories. La première comprend les épitaphes impersonnelles qui renvoient uniquement à une lignée ou à une succession. Une deuxième catégorie englobe les épitaphes à visée biographique cherchant à rendre compte de la valeur de la personne. La troisième est celle des inscriptions « sensibles »⁹, qui s'arrêtent sur la perte inconsolable de la personne décédée et qui, en s'adressant au spectateur, visent à susciter chez lui une émotion particulière. Il arrive fréquemment que ces catégories ne soient pas

3. Aigle, Frédéric et Marie Wurtemberger († 1807 et † 1805); Coppet, Louis-Antoine Curchod et Magdelaine d'Albert († 1760 et † 1763).

4. Romainmôtier, Anna Maria von Hallwyl († 1679).

5. Assens, Marie-Eléonore d'Olcah († 1815); Romainmôtier, Marguerite de Graffenried († 1585); Romainmôtier, Maria Dachselhofer († 1656); Romainmôtier, Barbara Tscharner († 1657); Romainmôtier, Anna Maria von Hallwyl († 1679).

6. Yverdon, Hélène d'Erlach († 1650); Yverdon, Marie-Magdalaine de Graffenried († 1650).

7. Vevey, Dorothea Sophia Mackie († 1819).

8. Ce type de discours codifié est exemplifié dans *Epitaphier du Vieux Paris* 1890.

9. Bruyeron 2004.

1. Assens, Antonia de Paar († 1771); Assens, Marie-Eléonore d'Olcah († 1815).

2. Assens, Marie de Plescheyeff († 1807), fille de Charles de Plescheyeff, général en chef au service de l'empereur de Russie.

clairement distinctes au sein du corpus, cependant, nous verrons qu'elles permettent de faire ressortir des éléments significatifs pour l'analyse.

Evocation de sentiments

L'analyse du contenu des épitaphes funéraires du corpus montre le fait que les monuments du XVII^e siècle appartiennent généralement à la première catégorie. En effet, pour la plupart, ces inscriptions sont d'une grande sobriété et révèlent un style impersonnel, sans traces de sentimentalité. Les épitaphes ne mentionnent aucun élément lié à la personnalité des défunes, ni ne développent des marques d'affectivité telles que le regret et le chagrin inhérents à la perte de la personne décédée. Cette dernière constatation est frappante dans le monument de Marie-Magdelaine de Graffenried à Yverdon († 1650) :

MARIE MAGDELAINE / FILLE DV NOBLE, MAG/NIFIQVE, ET GENEREVX / SEIG(NEUR) FRANÇOIS LOVIS / DE GRAFENRIEDT, SEIG(NEUR) / DE GERTZENSÉE, BAILLIF / D'YVERDVN, ET DE NOBLE / DAME HELENE D'ERLACH / REPOSE ICY EN L'ATTENT[E] DE / LA [RE]SVRRECTION GLORÉVSE // LE XXIII FEB: MDCL

Cette épitaphe rappelant la mort d'un enfant frappe notre sensibilité moderne par l'absence de toute expression de sentiment¹⁰. Le texte développe des questions factuelles, liées essentiellement aux parents de l'enfant. Le lecteur apprend leurs noms, la fonction du père et les qualités distinctives des deux parents. La valeur de l'enfant pour lui-même n'est donc pas évoquée ; au contraire, la perspective du reflet des vertus des parents sur l'enfant, morte très jeune, apparaît clairement dans cet exemple. Cette dalle pourrait corroborer l'hypothèse d'une indifférence à l'égard des enfants qui durerait jusqu'à la fin du XVII^e siècle¹¹, liée notamment au taux très élevé de mortalité infantile. La mention finale d'une promesse de résurrection, plutôt rare dans les épitaphes du corpus, déplace la question du sentiment personnel vers des valeurs religieuses. Celles-ci, fondamentales au XVII^e siècle, sont véritablement au-dessus de tout « sentiment du *Moi* »¹². La thématique religieuse est donc centrale dans ces épitaphes qui usent de références bibliques pour développer la question du salut éternel, ainsi que pour évoquer l'entrée au royaume céleste.

Ces exemples sont révélateurs d'une conception dynastique de l'épitaphe qui doit permettre de renvoyer à une succession. Dans ces cas, il ne s'agit pas de rendre hommage aux défuntes elles-mêmes, dans leur individualité ou en développant leurs personnalités, mais de les envisager comme le reflet de la lignée prestigieuse de leur époux. L'image de la femme qui ressort de ces exemples du XVII^e siècle correspond aux analyses historiques la présentant comme n'existant socialement et juridiquement qu'au travers de son mari ou de sa lignée¹³. Ce constat ne doit cependant pas être trop absolu. En effet, plusieurs exemples appartenant à la deuxième catégorie et datant eux aussi du XVII^e siècle peuvent être considérés comme des tentatives de développement d'une valorisation spécifiquement féminine. Ce changement pourrait être lié au statut particulier du patriciat, différent de celui de la noblesse¹⁴. Dans certains cas du corpus vaudois, les épitaphes ont toujours une fonction « biographique » servant à renvoyer à une lignée, toutefois elles cherchent à rendre compte de la valeur des défuntes en mentionnant des mérites qui leur sont propres¹⁵. Parmi ces dalles, le terme qui revient systématiquement pour désigner les qualités de la défunte est celui de « vertu » (« *virtueuse* », « *virtutibus* ») qui est une notion clé du XVII^e siècle, encore très largement attachée à des références religieuses¹⁶.

L'énonciation au centre de l'analyse de la sentimentalité

Arrêtons-nous à présent sur les épitaphes qui contiennent une large expression de sentiment. En effet, il existe des exemples précieux de mise en évidence d'émotions telles que la tristesse et le chagrin exprimés par l'intermédiaire d'une voix individuelle, qui apparaîtra de manière centrale dans l'inscription. C'est donc par le biais d'une analyse de la voix d'énonciation que nous allons nous tourner vers les épitaphes appartenant à la troisième catégorie. Les marques d'énonciation – lorsqu'elles apparaissent – sont particulièrement intéressantes, l'une des caractéristiques formelles de l'épitaphe étant son style impersonnel. Parfois, la voix du ou des commanditaires de l'œuvre est exhibée au sein du texte par des mentions ou par des signatures. Il s'agit souvent du mari, des parents ou des enfants de la défunte. La dalle d'Anna Maria von Hallwyl

10. Il ne s'agit pas d'une dalle unique dans le corpus, pour exemple : Payerne, Anne-Catherine Sinner († 1719).

11. Blöss, Frickey 1994, p. 11.

12. Jaquier 2005, p. 14.

13. Duby, Perrot 1991, p. 28.

14. Stubenvoll 1988.

15. Aigle, Rosina Manuel († 1682) ; Romainmôtier, Maria Dachselhofer († 1656).

16. Plard 1986, p. 13.

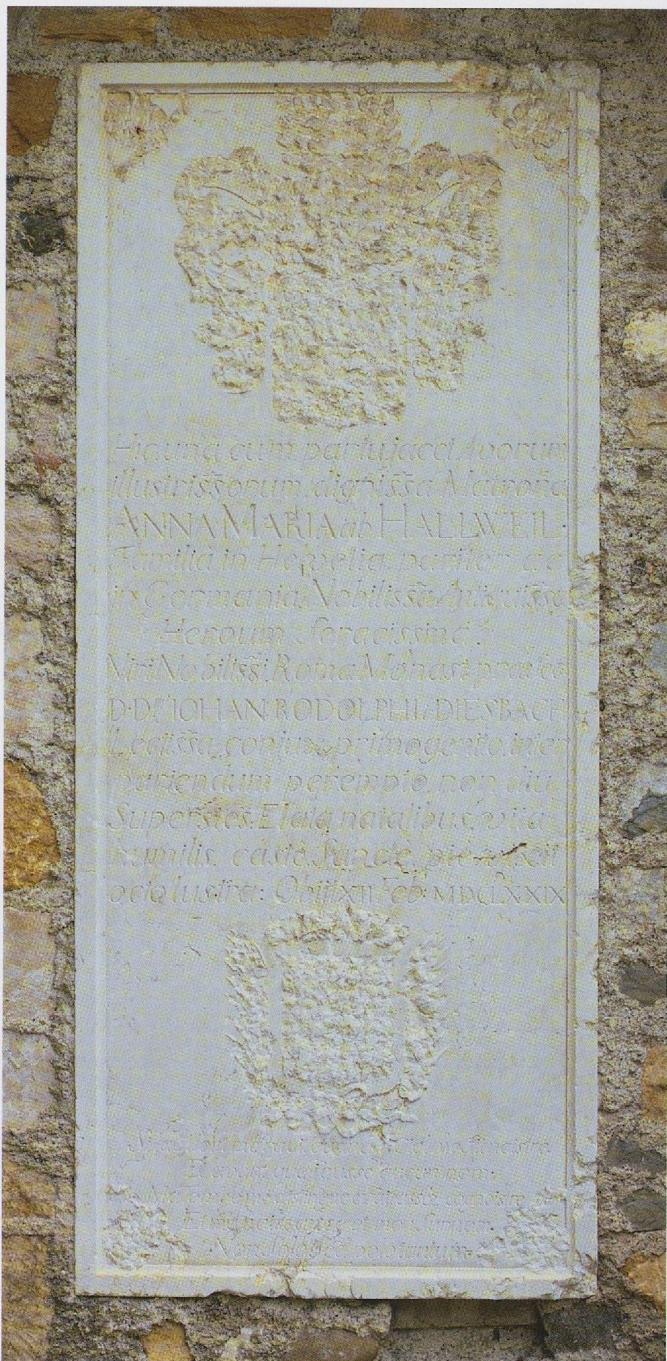


Fig. 75. Romainmôtier, église abbatiale, monument d'Anna Maria von Hallwyl († 1679) (Photo Laurent Dubois).

à Romainmôtier († 1679) use d'une formulation surprenante, se plaçant selon le point de vue personnel du défunt pour rendre compte d'un enfant mort à sa naissance, mis en évidence par l'emploi du français dans une épitaphe en latin (fig. 75)¹⁷:

Si la Mort me ravit quand [le] Ciel me / fit naistre. / Et avant que j'eusse aucun nom; / Ma Tombe me distingue et fait assez cognostre / Et ma naissance et mon Surnom.

17. Romainmôtier, Anna Maria von Hallwyl († 1679).

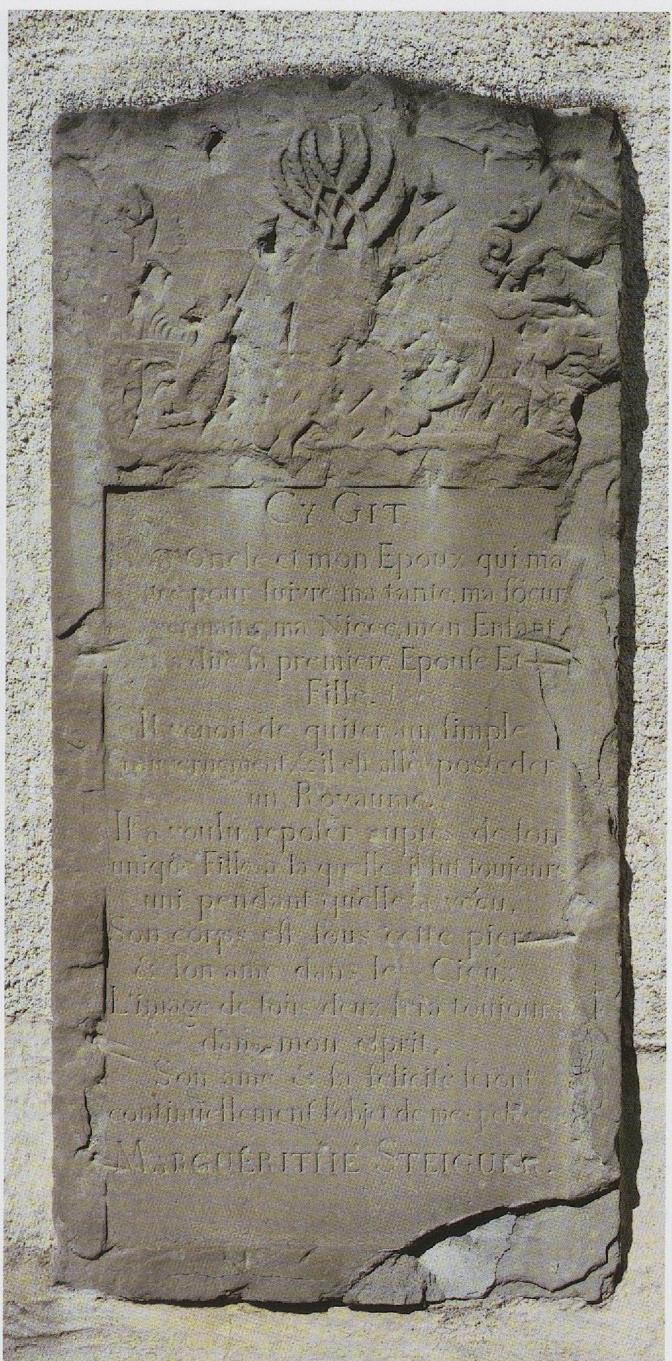


Fig. 76. Perroy, église réformée, monument de Hans Ludwig Steiger († 1713) (Photo Laurent Dubois).

Il faut également insister sur une dalle exceptionnelle pour notre analyse, faisant apparaître la voix de la femme du défunt, attestée par la présence de sa signature sur l'inscription dans le monument de Hans Ludwig Steiger à Perroy († 1713) (fig. 76):

CY GIT / [Mon] Oncle et mon Epoux qui m'a / [...] pour suivre
ma tante, ma soeur / [ge]rmain[.], ma Niece, mon Enfant / [...] dire
sa premiere Epouse Et / Fille. / Il venoit de quitter un simple / [Gouv]ernement & il est allé posseder / un Royaume. / Il a voulu
reposer auprès de son / unique Fille à laquelle il fut toujours /

uni pendant qu'elle a vécu, / Son corps est sous cette pier[re] / & son ame dans les Cieux / L'image de tous deux sera toujours / dans mon esprit. / Son ame & sa felicité seront / continuellement l'objet de mes pensées. / MARGUERITHE STEIGUER.

La présence d'une voix féminine s'exprimant à la première personne est tout à fait remarquable au sein du corpus, largement masculin¹⁸. Bien que cette épitaphe soit d'une singulière sobriété en matière d'émotions, le discours contraste néanmoins avec les exemples envisagés jusqu'ici. En effet, dans la partie où la commanditaire développe son attachement aux deux défunt, les références religieuses s'effacent au profit d'une expression personnelle faisant appel au vocabulaire de l'imprécise. Ce témoignage est marqué par une volonté forte de prise de parole individuelle que souligne la signature finale centrée, en lettres capitales. L'expression personnelle féminine analysée dans cette dalle du début du XVIII^e siècle peut être mise en lien avec l'urne funéraire de Coppet, plus tardive, dont l'épitaphe est également commanditée et signée par une femme, la fille des défunt. Cette comparaison extrême va permettre de faire apparaître le mouvement de sensibilité qui a traversé le XVIII^e siècle¹⁹. Dans l'urne funéraire dédiée à Louis-Antoine Curchod et à son épouse, l'épitaphe s'attarde longuement sur l'expression personnelle, en mettant en valeur la douleur liée à la perte de la personne aimée : « Pleuré de toutes / les ames *sensibles* & regretté de / tous les gens de bien » (fig. 77). Y apparaît donc le champ lexical de la souffrance et de l'affliction :

elle ne pût / supporter la perte de l'époux que son coeur s'étoit choisi, / & succombant à sa douleur elle laissa sur terre une / fille qui ne vivoit qu'en elle, & qui resta en proye / au plus affreux desespoir, cependant l'Être Suprême / ému sans doute par les prières de ces deux justes, / confia le coeur désolé de leur enfant au plus tendre / des maris, ses soins rendirent moins amère une / douleur qu'il voulut partager, & ses vertus & son rare / genie firent ensuite la gloire de sa compagnie ; / Que cette Urne funèbre soit donc à la fois un / monument de douleur & de reconnaissance, & puisse / la Fille respectueuse & sensible qui vient l'arroser / de ses larmes, recevoir à son tour de son Epoux / dans quelques lieux solitaires, le même tribut / d'amour & de regret

Cette épitaphe datant de 1786 met en évidence une nette évolution dans l'expression des sentiments lorsqu'on la compare à la dalle de Steiger à Perroy, toutes deux rédigées d'un point de vue féminin. Le monument Curchod, par sa forme et par le contenu de son inscription est construit dans un rapport à la tristesse et à la douleur de la perte. A deux reprises apparaît le terme de « sensible », utilisé pour

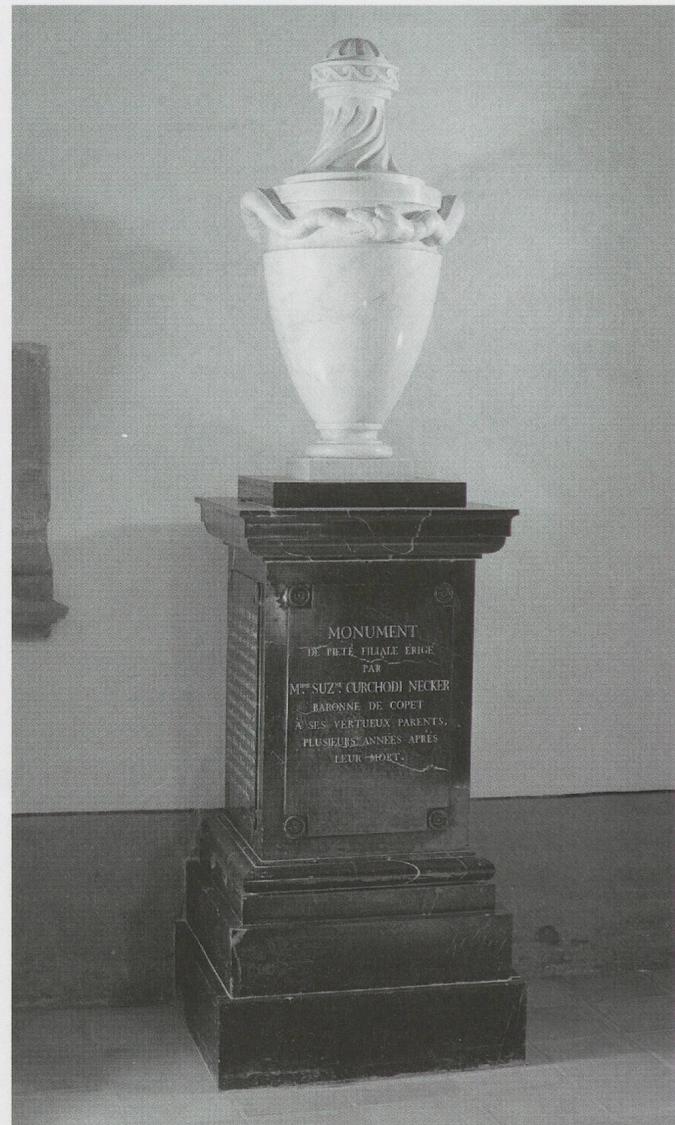


Fig. 77. Coppet, église réformée, monument de Louis-Antoine Curchod († 1760) et Magdelaine d'Albert († 1763) (Photo Claude Bornand).

décrire la personnalité de la commanditaire de l'œuvre. Il ne s'agit pas d'une notion puisée au hasard, mais d'un concept fondamental du XVIII^e siècle, la sensibilité étant «à l'intersection des curiosités scientifiques et philosophiques les plus vives des Lumières»²⁰, catégorie ambiguë servant à exprimer un état de l'être :

La sensibilité est de l'ordre de la réceptivité physiologique avant de devenir identification à l'autre. Elle est passivement soumise aux influences, marquée par ce qu'elle voit, entend, enregistre par tous ses organes, elle réagit aux spectacles qui s'imposent à elle, puis devient un choix personnel, un engagement actif au service des souffrances²¹.

18. Voir pp. 155-162.

19. Jaquier 2005, p. 8.

20. *Ibidem*, p. 11.

21. *Ibidem*, p. 8.



Fig. 78. Payerne, église réformée paroissiale, monument de Karl Dachselhofer († 1700), détail (Photo Laurent Dubois).

Dans le cas de l'épitaphe de Coppet, l'auteure, en mettant en évidence sa posture d'« être sensible », inscrit l'ensemble de son discours dans un rapport avec sa propre sentimentalité, en ce sens qu'elle « encourage la reconnaissance chez tout être humain – indépendamment de sa naissance – des sentiments et des désirs individuels, de leur pouvoir libérateur et exploratoire »²². L'analyse des termes employés dans cette inscription corrobore notre hypothèse. En effet, nous retrouvons des formules qui appartiennent au « code de la communication sensible »²³ tel qu'il apparaît dans la littérature du XVIII^e siècle ainsi que dans la pratique générale de l'écrit: correspondance, mémoires, comptes rendus de spectacles. Cette « rhétorique des larmes »²⁴ permet d'exprimer une émotion particulièrement vive au moyen de l'hyperbole. Dans l'urne de Coppet, l'expression « arroser de ses larmes » en est un parfait exemple. Il s'agit d'une formulation extrêmement courante qui vise à « rendre la sensibilité charnelle [...] , de donner au sentiment un aspect physique »²⁵. Par là, elle permet de rendre l'état de tristesse parfaitement lisible par le spectateur du « monument de douleur » représenté par l'urne.

Les larmes et les pleurs sont donc un moyen évident pour transmettre la douleur de la perte d'un être cher. Ce

sont des « signes qui circulent. [...] Face aux larmes d'un être humain il faut participer et compatir. Rares sont ceux qui ne sont pas émus des larmes d'autrui, on ne peut retenir ses larmes devant celles que l'on voit verser »²⁶. Les larmes constituent également un mode de communication et de rassemblement, comme le montre au XVIII^e siècle, le développement des salons où la lecture de romans sensibles vise à provoquer des scènes de larmes collectives²⁷. Cette particularité propre aux larmes est clairement exploitée au sein des épitaphes, déjà bien avant le XVIII^e siècle, avec des locutions comme « EPITAPHIUM HAEC LEGENS HANC LUGEAT »²⁸, où le lien est établi entre la lecture et l'émotion, entre le spectateur et le commanditaire. Les épitaphes usent ainsi fréquemment de formules d'adresse au lecteur qui visent à faire du monument un lieu de réunion dans la douleur.

22. *Ibidem*, p. 27.

23. Vincent-Buffault 2004, p. 38.

24. *Ibidem*.

25. *Ibidem*.

26. *Ibidem*, p. 40.

27. *Ibidem*, p. 42.

28. « Que celui qui lit pleure celle-ci » (Yverdon, Anna Zehender, † 1675).



Fig. 79. Yverdon, temple, monument de Heinrich Friedrich Fischer († 1753), détail (Photo Laurent Dubois).

Forme des monuments : figures de femmes et d'enfants

L'endeuillement progressif des monuments témoigne d'une confiance renouvelée dans le pouvoir des larmes. [...] elles apportent compassion et consolation. Les larmes que versent les allégories et les putti disent la douleur de la famille du défunt et la communiquent à celui qui regarde le monument, voyageur dont les pas se sont ici arrêtés: «*Orate et flete*» («priez et pleurez») dit l'épitaphe de Colbert. Grâce aux larmes versées, les vivants forment une communauté dans l'affliction²⁹.

Une telle «communauté» relevée au niveau des épitaphes des monuments apparaît également du point de vue iconographique, comme le souligne Claire Mazel dans son analyse des monuments funéraires parisiens. Dans le corpus vaudois, il s'agit d'une composante fondamentale des épitaphes tant dans les monuments masculins que

féminins³⁰. L'analyse qui nous intéresse à présent est celle du décor larmoyant des monuments, afin de déterminer s'il existe une interaction entre les deux modes de discours, iconographique et textuel.

Certaines dalles du corpus mettent en scène un décor singulier. En effet, l'étude de l'iconographie des monuments met en évidence un constant emploi des symboles funéraires traditionnels comme les crânes posés sur des tibias, la figure de Chronos et les squelettes qui servent de *memento mori*³¹. Cependant, en s'arrêtant plus longuement sur la présence des putti dans cette iconographie funéraire, il est possible de supposer un glissement dans l'interprétation de ce décor. Selon Ariès, les putti apparaissent au XVI^e siècle³², et si ce motif se multiplie en subissant des variations concernant, par exemple, la nudité de l'enfant jusqu'au XVII^e siècle, c'est parce qu'il «se rapporte à

29. Mazel 2009, p. 118.

30. Exemple de monument masculin comprenant cette exhortation aux larmes: Oron, Wilhelm Berseth († 1716).

31. Voir la contribution de Sabine Utz, en pp. 135-144.

32. Ariès 1973, p. 67.



Fig. 80. Hindelbank (BE), église paroissiale, monument de Maria Magdalena Langhans († 1753) (Photo Dave Lüthi).

un large mouvement d'intérêt en faveur de l'enfance»³³. Cette modification du regard sur l'enfance est marquée par l'émergence, notamment, du portrait de famille qui met l'enfant au centre de la représentation³⁴.

Ce glissement permet d'envisager plusieurs hypothèses dans l'analyse du décor du corpus étudié. La figure du putto semble être le lieu d'une diversification particulièrement intéressante. Alors qu'il apparaît le plus souvent comme un symbole de la fragilité, fabriquant des bulles ou portant une torche fumante³⁵, plusieurs monuments présentent une utilisation différente. Le putto du monument d'Albert Thormann à Yverdon en est un bon exemple. La monumentalité de l'ensemble permet de le représenter avec des dimensions plus grandes, d'une façon plus réaliste que symbolique. D'autre part, bien qu'il soit ailé, il ne porte pas d'attributs tels que lampes fumantes ou bulles, et son chagrin est véritablement mis en scène par l'artiste, notamment par la position de sa tête. Ses traits sont également frappants en ce qu'ils semblent individualisés : yeux en amande, narines bien dessinées, bouche serrée à fossettes. Le décor du monument de Karl Dachselhofer à Payerne conduit à une hypothèse similaire dans la mise en place de trois figures éplorees au centre de la composition monumentale (fig. 78). Celles-ci sont représentées en une construction pyramidale comprenant deux putti et une femme aux cheveux longs, l'un des enfants désignant de son doigt le squelette placé dans le registre du dessous, comme pour définir un lien immédiat avec le défunt. Ici, ni la femme ni les putti ne portent d'attributs, et la monumentalité de l'ensemble permet de leur donner une taille

supérieure. Le tout vise véritablement à mettre en valeur le chagrin : physiquement, leurs visages sont marqués par la tristesse, leurs bouches tordues, les cernes et les traits tirés montrent les sillons des larmes, essentielles à la manifestation de la douleur. La posture de la femme s'essuyant les yeux permet la lisibilité directe des larmes et partant, de son chagrin. L'analyse d'un dernier exemple, celui de Heinrich Friedrich Fischer à Yverdon étayera notre hypothèse. Il s'agit d'un monument plaqué destiné à un enfant, dont le décor est constitué d'une figure féminine d'une très grande finesse (fig. 79). On retrouve cette même posture penchée par une douleur trop vive, alors que son visage très lisse semble ne présenter qu'une souffrance muette, extériorisée par le pan de son manteau que sa main droite presse contre sa tête.

Ces trois monuments contiennent des figures tout à fait singulières où l'émotion est mise en scène, extériorisée ; elle y prend une dimension clairement discursive. Par le biais du décor «pathétique» qui représente des figures endeuillées, le monument s'adresse au spectateur et cherche à susciter chez lui une émotion. Cette caractéristique fondamentale du décor répond, par son propre langage, au discours des épitaphes interpellant le spectateur, le tout cherchant ainsi à produire une «communauté d'affliction» dont parle Claire Mazel. Tout comme l'épitaphe de l'urne funéraire de Coppet identifiait le lecteur pleurant à un «être sensible», l'utilisation de figures de femmes et d'enfants au sein du décor funéraire vise à faire du spectateur un être «ému et touché par le malheur d'autrui»³⁶. On voit ainsi que ce discours sensible, tant dans l'iconographie que dans les épitaphes, n'est pas spécifique à un genre, puisqu'il apparaît par la voix de commanditaires féminines ainsi que sur des monuments d'hommes et d'enfants.

33. *Ibidem*.

34. *Histoire de l'enfance* 1998, p. 378.

35. Par exemple: Aubonne, Anna Rosa Steiger († 1738); Payerne, Jeanne-Catherine Güder († 1752).

36. Jaquier 2005, p. 16.

Cependant, ces trois exemples permettent de souligner l'utilisation centrale des figures de femmes et d'enfants au sein de cette rhétorique de la sensibilité. Cette hypothèse est corroborée par le célèbre monument funéraire bernois de Hindelbank (fig. 80)³⁷, qui représente une femme et son enfant émergeant d'un sarcophage fendu dans une mise en scène pathétique. Il s'agit d'une œuvre conçue par Johann August Nahl, artiste à qui l'on peut attribuer le monument Fischer à Yverdon.

La rhétorique des monuments funéraires du corpus vaudois a subi des changements importants entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Des différences apparaissent ainsi du point de vue du contenu des épitaphes, passant du discours religieux à l'expression sensible, voire même sentimentaliste de sa propre douleur. On peut mettre en évidence la construction d'une figure féminine, apparaissant au niveau iconographique comme un élément essentiel du pathétique, répondant ainsi aux héroïnes malheureuses des romans sentimentaux³⁸ ou visant à produire le même effet que les rubriques journalistiques concernant les «enfants abandonnés»³⁹. Le changement de regard sur l'enfant est particulièrement intéressant au sein du corpus, puisqu'on y voit un mouvement partant d'une épitaphe sobre vers des monuments de grande facture. Dans ce parcours, il nous a paru essentiel d'utiliser la notion de sensibilité, d'ordinaire envisagée au niveau littéraire, afin d'analyser les diverses modifications matérielles et discursives apparaissant au sein du corpus vaudois. Contrairement au postulat de départ, nous avons vu que ce concept fondamental du XVIII^e siècle ne propose pas de distinction de genre, puisqu'il désigne non pas une caractéristique féminine mais constitue «une expérience douce et précieuse de jouissance de soi»⁴⁰. C'est donc en vue de produire cet effet sensible que les monuments funéraires mobilisent des figures types de femmes et d'enfants.

37. Hindelbank, Maria Magdalena Langhans († 1753); Weidner 1995, pp. 51-102.

38. Dubois, Maud, «Le roman sentimental en Suisse Romande», in Jaquier 2005, pp. 167-252.

39. Saggiorato, Laura, «Le Journal de Lausanne: la sensibilité au quotidien, 1786-1798», in Jaquier 2005, p. 98.

40. Vincent-Buffault 2004, p. 86.

Les tombeaux familiaux : piété et falsifications

Dave Lüthi

Dans le domaine funéraire, l'affirmation du statut social trouve son aboutissement dans quelques monuments « familiaux » au caractère très particulier. En effet, en dehors des terres luthériennes, les tombeaux réformés sont généralement destinés à une seule personne et parlent d'un individu et non d'une série de figures¹. Toutefois, dans quelques rares cas, le monument peut abriter deux défunt ou évoquer le souvenir des familles ascendantes du défunt, transformant le tombeau en une sorte de généalogie raccourcie destinée à évoquer en quelques mots ou en quelques armoiries un passé qui glorifie par le simple fait du sang². Le sens du monument s'en trouve modifié; devenu justification ou preuve d'un statut social, d'un rang, d'une ancienneté, le tombeau est alors parfois instrumentalisé jusqu'à devenir un faux... Ce phénomène, s'il reste marginal et souvent difficile à remettre en contexte, mérite d'être exposé succinctement.

Le sens de la famille

Les quelques monuments les plus représentatifs de ce type ne se trouvent toutefois pas en terres vaudoises; dans le domaine bernois, on ne peut guère citer que le monument architecturé destiné à commémorer la mémoire de Johann Friedrich von Hallwil († 1637), seigneur de Hallwil et Schafisheim, en l'église de Staufberg, près de Lenzbourg³. Le monument se compose d'un édicule porté par deux colonnes d'ordre ionique. Au centre, la brève épitaphe est cernée de seize écus armoriés suspendus à un voile, lui-même retenu par des attaches aux chapiteaux, et dont les extrémités s'enroulent à la manière d'un parchemin : litre

funéraire ou rouleau généalogique, le motif reste incertain dans sa signification – peut-être est-il les deux à la fois. A Cressier (NE), la dalle de Louise de Scey († 1639), épouse de François-Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier, porte les quatre armoiries de ses ascendants franc-comtois⁴; on peut sans doute lire un sens politique dans l'affirmation visuelle de cette alliance prestigieuse. A Porrentruy, le monument plus ancien de Jakob Christophe Blarer von Wartensee († 1608) offre une version plus raffinée et au sens politique plus affirmé encore⁵ (fig. 131). Comme celui de Staufberg, il laisse penser que ces rares exemples sont de tradition germanique et tendent moins à affirmer l'individualité du défunt que son inscription dans une ascendance familiale, selon une pratique alors bien établie dans les cours luthériennes. Dans le domaine vaudois, la dalle de Barthélémy May († 1664) au temple d'Yverdon, portant huit écus en plus de ses propres armes, en est la réalisation la plus proche, même si elle est bien plus modeste que les deux précédentes, des œuvres murales, alors qu'on a ici affaire à une simple dalle, d'assez grandes dimensions, mais d'une qualité de réalisation moyenne (pour autant que l'on puisse encore en juger au vu de son usure). Le sens de cette généalogie de pierre est ici moins évident car on ne voit guère ce que May, bailli d'Yverdon, ou sa famille, peuvent revendiquer, leur présence à Yverdon n'étant que passagère. S'agit-il seulement d'asseoir son statut social, à tout prix?

Quelques monuments sont dédiés à un couple et réalisés après la mort du second des époux. Dans de rares cas, le monument d'un père est également adopté par son fils à sa mort. Ce dernier fait alors ajouter son nom et un morceau d'épitaphe sur le monument devenu familial. La dalle de Jean et Pierre Le Chambrier († 1505 et † 1545) à la collégiale de Neuchâtel l'illustre en particulier. L'inscription du cadre, datant sans doute des alentours de 1505, annonce

1. Heck 2002; Meys 2009.

2. Sur l'importance du sang dans le concept de noblesse, voir Schalk 1996.

3. Bossardt 2008, pp. 13-14.

4. Armes de Poligny, Chauvirey, Montfort et Achey.

5. Voir ici la contribution de Maya Birke von Graevenitz, pp. 227-236.

le repos du premier (« HIC JACET JOHANNES / LE CHAMBRIER ») alors qu’au centre, c’est le fils qui est à l’honneur (« HIC QVOQVE EST FILIVS EJVS / NOTABILIS VIR PETRVS / CHAMBRIER »). En terres vaudoises, l’on peut citer la dalle de Jean et Benjamin Rosset († 1592 et † 1639) en l’église Saint-François à Lausanne, mais l’on verra plus bas que son authenticité n’est pas certaine.

Un monument récupéré

Le monument funéraire de Daniel de Bellujon à Coppet pose la question de l’ascendance et de la continuité dynastique de manière tout à fait différente et rejoint les thématiques abordées à propos des chapelles seigneuriales⁶. Cet ancien conseiller de Henri IV acquiert la seigneurie de Coppet en 1621 de François de Lesdiguières, sous les ordres duquel il avait servi. Après sa mort, sa veuve gère la seigneurie qu’elle transmet en 1651 à son petit-fils Daniel III, qui la vendra six ans plus tard à Frédéric de Dohna⁷. A la mort de Daniel I, en 1630, un tombeau est élevé à sa mémoire en l’église paroissiale de la seigneurie (fig. 81). Bien qu’assez modeste, il se signale par son type rare – un édicule formé de deux colonnes engagées portant un fronton triangulaire brisé, assez richement mouluré – et, surtout, par son emplacement. En effet, en dépit de ses formes classiques antiquisantes, le monument est situé dans l’enfeu gothique flamboyant érigé vers 1500 sans doute pour abriter le tombeau du fondateur de l’église et du couvent dont elle dépendait avant la Réforme, le baron Amédée de Viry, seigneur de Coppet lui aussi. La manœuvre, aussi grossière ou caricaturale paraît-elle, est claire : Bellujon se place en continuité avec les seigneurs précédents, bien qu’il ne descende pas biologiquement d’eux mais seulement par le rachat de leurs droits. Inscrivant littéralement son monument dans celui d’un important seigneur du lieu, dont le tombeau marque l’ancienneté, Bellujon joue visiblement le registre de la comparaison et, donc, la valorisation par la mise en évidence, tout artificielle, de la filiation seigneuriale, à défaut de filiation dynastique. Il s’agit bien d’un acte politique, d’une prise de pouvoir symbolique, dont la situation dans le chœur de l’église des cordeliers devenue temple réformé, n’est pas anodine. En effet, comme dans de nombreuses autres églises médiévales transformées (Lausanne, cathédrale ; Payerne, paroissiale ; Vevey, Saint-Martin), l’ancien sanctuaire demeure l’emplacement préféré des nobles et des patriciens pour y poser leur épitaphe.

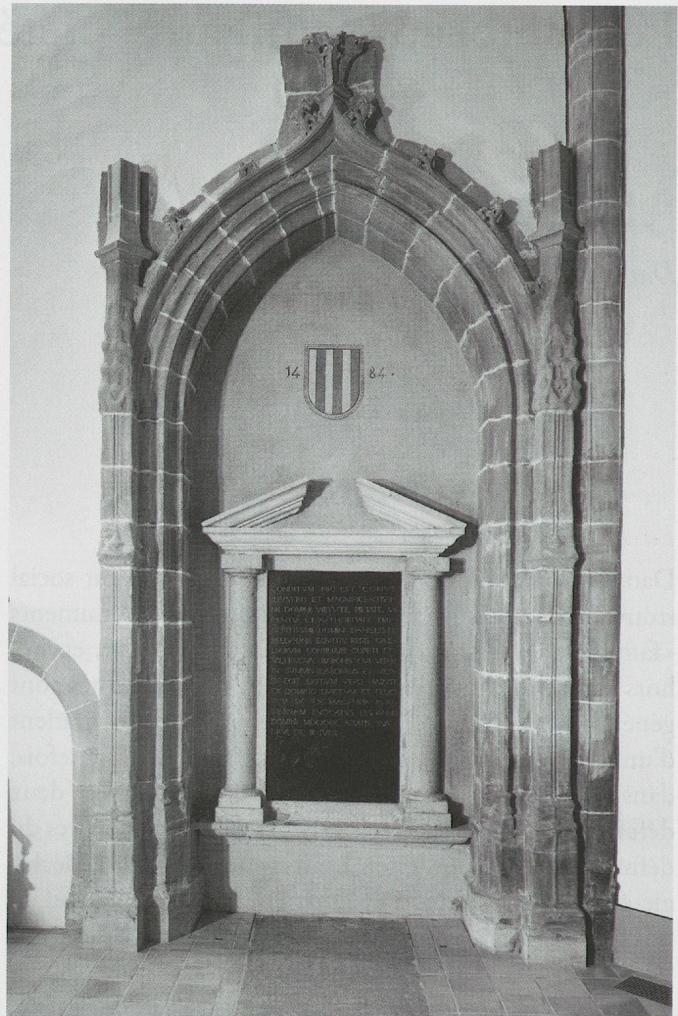


Fig. 81. Coppet, église paroissiale, monument de Daniel de Bellujon († 1630), inscrit dans l’enfeu d’Amédée de Viry (Photo Claude Bornand).

L’« instrumentalisation » de monuments funéraires anciens est rare à notre connaissance dans la région. Le cas décrit ci-dessus ne peut être assimilé aux modifications du tombeau des sires de Neuchâtel à la fin du XIV^e siècle par exemple, ni aux tombeaux filiaux. Il s’agit à notre sens de la reprise consciente d’un monument plus ancien dont l’ancienneté justement sert à la légitimation historique.

Des faux tombeaux ?

Ce même besoin d’affirmation de la continuité familiale et d’ancienneté du statut social semble conduire à des pratiques assez étonnantes, comme celle du renouvellement de monuments funéraires et de la fabrication de « faux ». La conscience n’étant pas alors à la conservation de la substance

6. Voir plus haut, pp. 91-100.

7. Fontannaz 1998b, pp. 72-73.

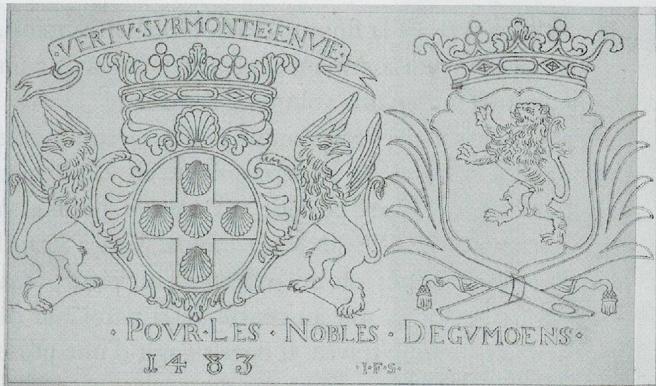


Fig. 82. Lausanne, cathédrale, dalle de la famille de Goumoëns, relevée par Jean-Daniel Blavignac peu avant 1850 (BGE).

matérielle historique⁸, deux monuments en tout cas ont été volontairement renouvelés au XVIII^e siècle pour raviver le souvenir familial et, sans doute, au moment où les preuves de noblesse sont si recherchées afin de conteneter les Bernois, pour servir de preuve même si dans les deux cas, leur caractère semble être l'œuvre de quasi-faussaires. Le plus ancien, déjà étudié⁹, se situe à la cathédrale de Lausanne. Il s'agit d'une dalle dédiée aux membres de la noble famille de Goumoëns datée de 1483, mais qui au vu de ses ornements et des quelques indices historiques qui ont pu être rassemblés, a dû être posée vers 1736 à l'instigation de trois de ses membres (fig. 82). L'inciseur cherche vraisemblablement à réaliser une dalle archaïsante, comme son caractère général, oblong et assez sommaire, le laisse penser. La manière de détacher la devise de la famille, gravée dans un phylactère au-dessus de la couronne qui timbre les armes, et la graphie même du nom « DEGUMOENS » – inscrit selon une forme ancienne (sans le « O ») et sans détacher la particule – sont les éléments qui cherchent sans doute à tromper l'observateur. Pourtant, plusieurs erreurs sont visibles: d'une part, les armes d'alliance sont anachroniques, d'autre part, le décor rocaille qui encadre le blason familial dénote bien son époque – il se retrouve de manière presque similaire dans le monument qui lui fait face dans le déambulatoire (Jeanne-Marie Stürler, † 1730). L'interprétation de cet objet est donc difficile – faux, copie imparfaite, copie modernisée? – surtout parce que le contexte de sa création nous échappe en grande partie. L'insistance faite sur l'ancienneté (date) de la famille, sur sa dignité (noble) et ses alliances (armes de Beaufort), semble toutefois plaider en faveur d'un monument pouvant servir de preuve en cas de remontrance des Bernois

8. De manière plus générale, les Confédérés de l'époque ne se soucient guère d'« authenticité »: dans le monde catholique, les tombeaux médiévaux de saints sont ainsi fréquemment retaillés, à l'instar du gisant de sainte Verena à Zurzach, renouvelé en 1613 dans des formes certes archaïsantes (Reinle 1948).

9. *Destins de pierre* 2006, cat. 31.



Fig. 83. Lausanne, église Saint-François, monument de Jean et Benjamin Rosset († 1592, † 1639) (Photo Laurent Dubois).

et, plus largement, de justification du statut social auprès du public.

Un second monument présente ce caractère de faux, également à Lausanne, mais en l'église Saint-François cette fois-ci. Il s'agit de la dalle adossée et posée sur un socle dédiée au souvenir de Jean Rosset († 1592), bourgmestre de Lausanne, et de son fils Benjamin († 1639) conseiller, boursier et bourgmestre de Lausanne, seigneur de Prilly et de Vufflens-la-Ville¹⁰. Le monument se compose d'un socle de molasse et d'une dalle rectangulaire de calcaire noir (fig. 83). Le socle délimité par quatre volutes porte en son centre une tête de mort très sommaire, pas véritablement squelettique, un peu naïve (ou archaïsante?). La dalle rectangulaire qu'il soutient, un peu irrégulière, porte les armes de la famille incisées au-dessus de l'épitaphe. Traité

10. Grandjean 1965, pp. 241 et 255; Cassina, Lüthi 2006b.



Fig. 84. Lausanne, église Saint-François, monument de Jean et Benjamin Rosset († 1592, † 1639), détail (Photo Laurent Dubois).

en bas-relief, le blason est d'un travail assez fin et vif, surtout au vu de la dureté de marbre noir employé (fig. 84 et 85). Si l'écu à accolade ainsi que les lambrequins végétaux peuvent faire penser à une période haute pour la création du monument, la forme même du monument (une dalle adossée, portée par un socle) ne rappelle en rien la production du XVII^e siècle, si l'on estime qu'il a été dressé à la mort de Benjamin. Plusieurs indices incitent à y voir au contraire une recréation complète du XVIII^e siècle.

Le matériau même de la dalle doit retenir l'attention : il s'agit vraisemblablement de marbre noir de Saint-Trophime, dont l'usage n'est guère répandu pour ce type de monuments aux XVI^e et XVII^e siècles. Le traitement des armes en bas-relief étonne aussi : en effet, toutes les dalles à armoiries connues sont traitées soit en incision, soit en taille d'épargne. Leur traitement rappelle d'ailleurs certains armoiriaux du XVIII^e siècle par leur dessin nerveux et fouillé. Enfin, bien que l'inscription rappelle par sa formulation lapidaire des épitaphes du XVII^e siècle, plusieurs éléments font penser à une date d'incision plus tardive. Ainsi, s'il y a bien des archaïsmes (voir le « H » de « HIC », les « N » inversés de « JOHANNIS », etc.), le soin du traitement de l'inscription et la forme de certaines lettres (les « R » notamment) rappellent plutôt les monuments régionaux des années 1750-1770. Le socle est également problématique : son cadre formé de volutes affrontées, son caractère archaïque (crâne, motif de cœur, modénature grossière) tendent à lui donner quelque parenté avec des objets

bernois plus anciens de la fin du XVII^e siècle¹¹. Toutefois, cette exécution un peu sommaire, voire un peu naïve, peut aussi apparaître comme une volonté d'archaïsme.

Par chance, les archives éclairent un peu les circonstances probables de l'érection de ce monument, en 1780 sans doute. La famille Rosset possède un caveau familial à Saint-François dès le XV^e siècle au moins. Vers 1590, il semble être abandonné ; on en retrouve l'ouverture vers 1766, près de la chaire, soit au centre de la paroi sud de la nef, dans la troisième travée. Il devait s'agir d'une porte donnant à l'extérieur s'ouvrant sans doute dans une chapelle située entre les deux contreforts méridionaux¹². La famille renonce en 1780 à cette « voute, soit tombe se-pulchrale dont elle est en possession [...] mais prie seulement qu'il soit accordé de lever une pierre sur laquelle est une Inscription, qu'Elle fera poser, et appliquer à ses fraix contre le mur près de la porte à l'Occident»¹³. La source laisse entendre que la famille fait dresser une pierre provenant de l'ancienne chapelle délaissée à l'emplacement actuel du monument. Pourtant, la description qui précède tend à faire penser que ce dernier a été recréé dans un style archaïsant, copiant sans doute la dalle initiale, peut-être usée ou brisée. Un indice peut soutenir cette hypothèse. Trois mois après que le Conseil a donné son accord, le capitaine Ferdinand Rosset demande à pouvoir acquérir «une pièce de marbre qui est aux environ du bâtiment de l'arsenal»¹⁴. Ce n'est certes pas le seul matériau dont il demande l'octroi au maître de l'œuvre, car il est en train de rénover sa maison de Cour ; mais en général, c'est de tuiles et de poutres dont il a besoin. Il n'est donc pas impossible que la plaque de marbre provenant de l'arsenal – en fait, l'ancienne église Saint-Etienne, à la Mercerie, désaffectée à la Réforme, où ont été retrouvés lors des fouilles de 1903 de nombreux tombeaux des VII^e-IX^e siècles¹⁵ – soit celle que les Rosset dressent alors contre la paroi occidentale de l'église Saint-François. Si tel est le cas, le jeu entre l'ancien et le moderne, entre la piété et la falsification, entre le souvenir et la justification semble toucher ici à son comble, en dépit de la modestie du monument.

A proximité, le monument de Colette Chouz et Pierre Blécheret, décédés respectivement en 1495 et en 1532, pose le problème un peu différemment (fig. 86). Crée initialement selon l'inscription après la mort de Blécheret,

11. Table de communion de l'église d'Oberburg (1675) (Gerber 1997, p. 15).

12. Grandjean 1965, pp. 241 et 255.

13. AVL, Fabrique, D 138, 14 novembre 1780.

14. AVL, Fabrique, D 138, 20 février 1781. Accepté le jour même par le Conseil : «Accordé à Monsieur le Capitaine Ferdinand Rosset quatre cent Thuilles, du Magazin, & une pièce de Marbre qu'il y a auprès de l'hôpital» (AVL, D 100, Manual du Conseil).

15. Grandjean 1965, pp. 258-259.



Fig. 85. Lausanne, église Saint-François, monument de Jean et Benjamin Rosset († 1592, † 1639), détail (Photo Laurent Dubois).

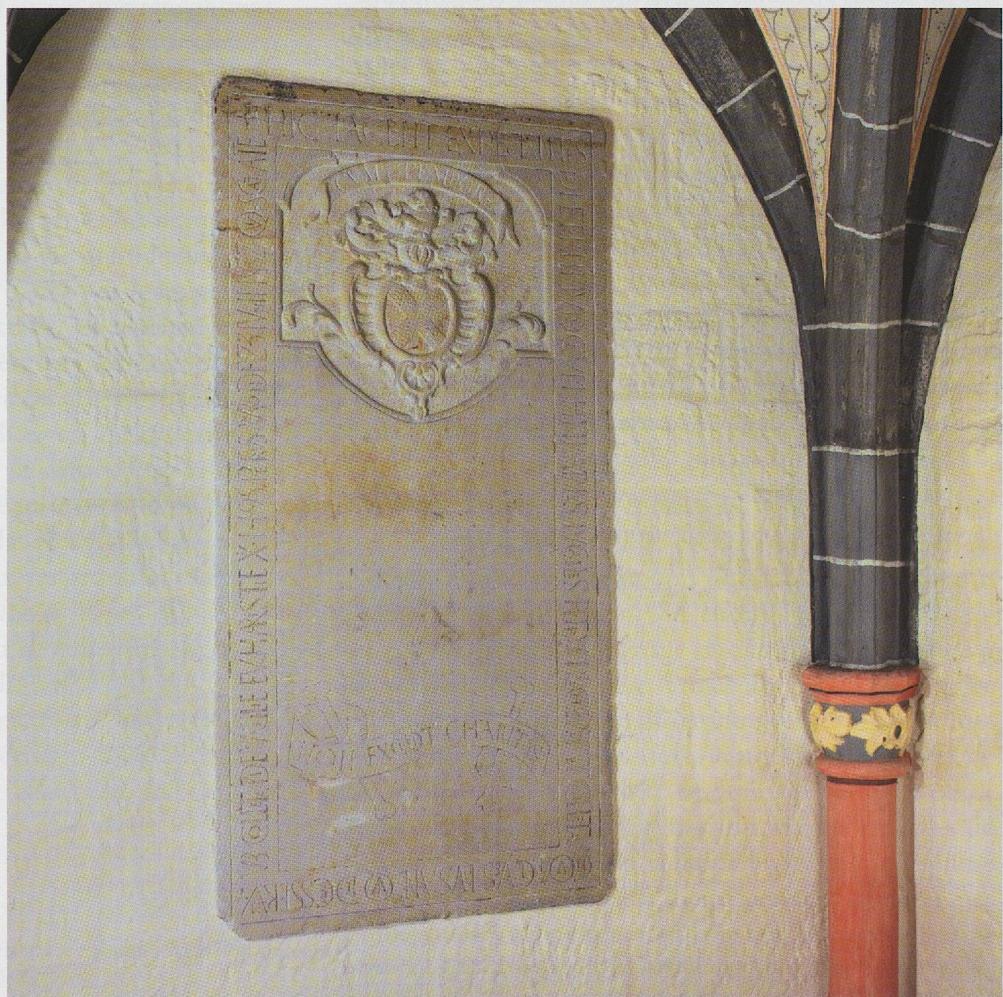


Fig. 86. Lausanne, église Saint-François, dalle de Pierre Blécheret et Colette Chouz († 1532, † 1495), devenue Illens (Photo Laurent Dubois).

cette dalle a été vraisemblablement copiée au milieu du XVIII^e siècle pour des membres de la famille Illens, alors établis à Lausanne¹⁶. La qualité de l'inscription du cadre, incisée avec vigueur, aux nombreuses ligatures très visibles, fait penser qu'il ne s'agit plus de l'exemplaire original, mais bien d'une copie plus récente. C'est sans doute dans les années 1750-1760 si l'on se fie au registre stylistique choisi – un style rocaille assez fruste mais néanmoins traité avec soin – que cette famille fait recréer la dalle, en y ajoutant ses armes et sa devise, rédigée en lettres latines plus régulières que celles qui ornent le cadre de la dalle depuis le XVI^e siècle. La vivacité de certains des ornements, le recours à un fond piqué, le type de composition symétrique sont autant d'indices permettant d'attribuer ce travail au sculpteur Louis Dupuis, alors actif à Lausanne et à qui on attribue aussi le monument Mannlich voisin († 1751). On ignore hélas les raisons de la reprise par la famille Illens de la dalle Blécheret-Chouz, aucun lien évident n'ayant pu être mis en évidence.

Bien que peu répandu, le phénomène du tombeau familial, dynastique, qu'il soit original ou renouvelé, offre une nouvelle perception du monument funéraire. Au-delà de la stricte fonction funéraire – c'est-à-dire commémorative sur le plus ou moins long terme, édifiante, exemplaire – se fait jour une autre utilité du tombeau comme monument historique, au sens ancien du terme, soit de source historique. L'épitaphe prend une valeur très particulière, souvent en raison de son ancienneté, gage de vérité, alors que le décor armorié plaide en faveur de l'antique noblesse des familles concernées. A une époque friande de preuves de l'ancienneté du statut social, s'occuper de ses monuments, les entretenir, les rénover, voire les recréer, n'est pas anodin. Les relevés d'épitaphes qu'en font des historiens comme François Barillier à Neuchâtel¹⁷ ou Jean-Baptiste Plantin en terres bernoises prennent également un double sens, historique et, dans une certaine mesure, juridique.

16. Famille d'origine fribourgeoise établie à Lausanne dès le XVI^e siècle.

17. Oguey 2009.

L'héraldique funéraire

Tiziana Andreani

Bien avant d'être élevée au rang de science, l'héraldique a longtemps été un code «linguistique» et graphique précis¹. Les règles strictes concernant le juste emploi de la partition, des émaux et des meubles ne contraignent pas totalement la liberté de l'artiste qui représente les armoiries : celle-ci se reflète dans le dessin de l'écu et surtout dans ses ornements extérieurs (ou «parahéraldiques»). En outre, la représentation des armes varie selon les époques, d'une mode formelle à l'autre. Quant au succès que rencontrent les blasons, il se fonde sans aucun doute sur un intérêt et un usage conséquents, particulièrement en Suisse, où l'on connaît une continuité remarquable de l'usage d'armoiries du XII^e au XIX^e siècle².

A la fois signes d'identité, marques de propriété ou de donation et éléments décoratifs, les armes se retrouvent alors sur divers objets d'art et de la vie quotidienne. De nombreux supports présentent les blasons de leurs possesseurs ou donateurs tels que les vitraux, les tapisseries, les meubles, les ex-libris, les sculptures, les panneaux peints, les portraits, de même que les pièces d'orfèvrerie et de porcelaine ou faïence³. Les armoiries du maître et de la maîtresse de maison ornent ainsi la demeure et la table en affirmant l'ancienneté et la pérennité de la famille. Les blasons se rencontrent également dans les églises, des murs aux voûtes en passant par les vitraux, les peintures murales, les litres⁴, les chapiteaux, et finalement, au sol même, sur les monuments funéraires. Les lieux de culte peuvent donc s'avérer de véritables musées héraldiques⁵.

Par ailleurs, les armoiries constituent les premiers, voire les seuls éléments figuratifs existant dans les églises réformées en terres vaudoises. En effet, avec les vitraux,

les monuments funéraires permettent la réintroduction d'un décor figuratif dans l'univers visuel des protestants où les représentations humaines par l'image sont rares⁶. L'héraldique peut dès lors apparaître comme une forme de portrait élaboré uniquement à l'aide de couleurs et de figures en partie métaphoriques. A chaque famille et parfois même à une branche particulière de celle-ci correspond un blason reconnaissable. Ainsi, l'examen des armes permet non seulement d'identifier clairement le lignage du défunt en question, mais également de situer un monument funéraire dans le temps grâce à la forme de l'écu et aux choix de ses ornements extérieurs. L'étude du décor héraldique des tombeaux de la période bernoise (1536-1798) dans le Pays de Vaud paraît par conséquent indispensable d'autant plus qu'elle n'a jamais été effectuée auparavant.

Au service des monuments funéraires : la représentation symbolique d'une dynastie

Différents facteurs ont contribué à l'essor du langage armorié entre la fin du XIV^e et le début du XVIII^e siècle en Suisse. L'accès ouvert au port de blason paraît toutefois comme le plus important. En effet, il permet d'afficher son appartenance à un lignage inscrit dans le temps ou à une collectivité précise. Les armes deviennent un indice social que certaines classes dirigeantes vont utiliser de manière politique dans le contexte historique particulier de la Réforme et de la conquête bernoise. Les familles patriciennes se servent alors de leurs armoiries et de celles de la République comme symboles de leur autorité légitime sur les terres conquises. A la même période, les anciennes familles nobles vont également faire usage de leurs blasons

1. Bouyé 2002, p. 19.

2. Pastoureau 2002, p. 9.

3. Mérindol 1994, p. 93.

4. Pastoureau 1997, p. 269. Une litre armoriée est une bande noire tendue ou peinte aux armes du défunt et de sa famille.

5. *Ibidem*, p. 268.

6. Grandjean 1982, p. 116; Lüthi 2006, p. 90.

pour affirmer leur antériorité face aux nouvelles prééminences. Avec la fermeture progressive de la bourgeoisie dès le milieu du XVII^e siècle, les nobles et les patriciens doivent rechercher et produire les preuves de leur rang, particulièrement les anciennes familles nobles vaudoises. Bien que les armoiries n'aient jamais été le privilège d'une classe sociale particulière⁷, elles sont indéniablement liées au pouvoir et à son affirmation. Il n'est donc pas anodin qu'un grand nombre de supports soient mis à disposition du langage héraldique qui leur confère dès lors «une sorte d'état civil»⁸.

L'usage constant et presque systématique du langage héraldique dans la décoration funéraire est l'un des témoignages de la recherche par les familles patriciennes d'une affirmation de leur autorité et une volonté de s'inscrire dans l'histoire. Rappelons ici que ce besoin concorde avec le développement de la généalogie⁹. Or, à l'instar des titres armoriés de la «chapelle» des seigneurs de Clavel à Ropraz (fig. 37), reconstituer son lignage et l'exposer publiquement via des peintures murales, des vitraux ou des sculptures, c'est aussi raviver le souvenir de ses ancêtres. Un lien arborescent réunit désormais les morts et les vivants qui constituent une seule et unique communauté. Le temps et l'espace n'existent plus: les disparus sont ici présents à travers la célébration de leur mémoire. Cette célébration est particulièrement importante pour les descendants qui deviennent de fait les garants d'un pouvoir légitime des biens en leur possession. Si la mémoire des ancêtres n'est pas entretenue ou rappelée par divers moyens, la trace symbolique de ce pouvoir se perd.

Or, les lieux propices à la *memoria* des aïeux ne sont autres que leurs dernières demeures: les tombes. Une grande majorité d'entre elles sont ornées d'un décor armorié, indifféremment des moyens financiers utilisés. Pendant un siècle, du XVII^e au XVIII^e, l'essentiel de la décoration semble reposer sur l'héraldique. Celle-ci peut alors s'accompagner d'une iconographie spécifique et personnalisée, à l'exemple des trophées martiaux dans le cas de carrières remarquables¹⁰. Le langage armorié est donc précieux dans la représentation symbolique de l'image du défunt. Toutefois, bien plus qu'un portrait posthume, ces armes expriment également le symbole d'une dynastie.

7. Pastoureau 1997, p. 209.

8. Pastoureau 2002, p. 9.

9. Butaud, Piétri 2006, p. 43.

10. Grandjean 1988, p. 518. Exemples des monuments d'Abraham Duquesne († 1688) à Aubonne, de Karl Dachselhofer († 1700) à l'église paroissiale de Payerne, de Georg Thormann († 1717) à Avenches, d'Anton Wurstemberger († 1733) au même lieu, de Johannes Stürler († 1737) à Begnins, de François-Louis de Pesme († 1737) à Saint-Saphorin-sur-Morges, et ceux de Samuel († 1756) et de Philippe-Germain († 1756) Constant de Rebecque à la cathédrale de Lausanne.

Quelques-unes font vraisemblablement l'objet d'iconoclasme durant la révolution vaudoise de 1802: on martèle alors les blasons liés aux grandes familles bernoises jusqu'à les rendre illisibles. Au mieux, seul l'élément marquant le pouvoir est mutilé, à l'exemple de la couronne timbrant l'écu sculpté du tombeau d'Albert Thormann († 1757) au temple d'Yverdon. Sur la dalle d'Anna Maria von Hallwyl († 1679), à l'abbatiale de Romainmôtier, les armes de sa famille et celles de son mari, probablement le bailli Jean-Rodolphe de Diesbach, sont en revanche bûchées.

L'évolution des décors héraldiques funéraires

Dans le Pays de Vaud, pour l'Ancien Régime, seul un quart des monuments recensés ne présente pas de décor héraldique. Le plus ancien tombeau armorié conservé est celui d'Etienne de Loys († 1613) à la cathédrale de Lausanne (fig. 64); dès lors, la présence d'un décor héraldique est constante jusque dans les années 1780. Quelques lacunes s'observent aux alentours des années 1650, époque à laquelle la moitié des monuments conservés ne comporte aucunes armoiries¹¹. Les autres affichent un simple écu sans décor parahéraldique, à l'exemple de l'austère dalle de Georges Tribolet († 1662) à l'église de Concise (fig. 87). D'autres lacunes surviennent à partir de 1780 jusqu'à la fin de la période bernoise. Celles-ci sont sûrement le reflet d'un contexte idéologique et politique précis précédant la chute de l'Ancien Régime.

La richesse du décor armorié ne semble pas liée aux moyens financiers du défunt ou de sa famille, mais plutôt à son statut au sein de la société. Les vertus et les mérites du disparu sont exaltés dans une iconographie funéraire spécifique, à l'exemple du monument et de ses figures allégoriques de François-Louis de Pesme († 1737) au temple de Saint-Saphorin-sur-Morges (fig. 67). Par ailleurs, si quelques armes ont été supprimées à la révolution vaudoise, les trophées martiaux et autres mérites personnels n'ont jamais été touchés¹². En outre, le langage armorié ne se modifie pas selon sa destination. Il n'y a donc pas d'héraldique funéraire spécifique, si ce n'est une nette absence de polychromie dans les écus – à l'exception des monuments de Jeanne-Marie Stürler († 1730) à la cathédrale de Lausanne, de Beat Jakob May († 1730) à Nyon,

11. Ce sont les monuments de Maria Dachselhofer († 1656) et de Barbara Tscharner († 1657) au lapidaire de Romainmôtier, ainsi que les dalles de Johanna Weys († 1657) à Rougemont, d'Abraham Chasseur († 1658) à Yverdon, et d'un-e inconnu-e († 1661) à Aigle.

12. A l'exemple du monument de Samuel Jenner († 1779) à Romainmôtier.



Fig. 87. Concise, église réformée, monument de Georges Tribolet († 1662) (Photo Laurent Dubois).

et de David Steiger († 1733) à l'église de Bière (fig. 88). La représentation des blasons est cependant fidèle à la description donnée par les armoriaux. Les graveurs et les sculpteurs, de même que les commanditaires semblent posséder une bonne maîtrise de l'héraldique, particulièrement dès le début du XVIII^e siècle, où les hachures dites « conventionnelles », exprimant les émaux, apparaissent sur les écus funéraires¹³. Un renouvellement de la mise en scène et en valeur des armoiries s'observe également à la même période. Cette maîtrise et cette connaissance de l'héraldique sont à relier avec l'engouement de la société pour l'histoire et la généalogie qui débute dès la fin du XVI^e siècle et s'exprime notamment dans l'usage de reliures et d'ex-libris armoriés¹⁴ qui ont pu servir de modèles aux sculpteurs.

Si la représentation des armes demeure fidèle aux règles héraldiques à travers les siècles, la place allouée aux



Fig. 88. Bière, église réformée, monument de David Steiger († 1733), détail (Photo Laurent Dubois).

blasons, le contour de l'écu et ses ornements parahéraldiques connaissent en revanche de profondes mutations formelles, liées à l'évolution des courants artistiques internationaux.

La place du décor armorié

L'utilisation de la plage centrale pour les armoiries, dans la tradition médiévale, subsiste jusqu'au milieu du XVII^e siècle¹⁵. Mais dès 1600, le décor héraldique tend à occuper le registre supérieur du tombeau, « poussé » vers le haut par l'allongement progressif des épitaphes¹⁶. Dans le cas des monuments plaqués, les armoiries se placent parfois en couronnement, dominant ainsi l'ensemble de la structure, comme sur l'édicule dédié à Barbara Widenbach († 1652) à la cathédrale de Lausanne. Bien qu'il puisse sembler que le décor héraldique soit déprécié au profit du texte, il gagne « en relief et en virtuosité »¹⁷. Quant aux armes qui se situent dans la partie inférieure du tombeau, en dessous des épitaphes, elles constituent des cas particuliers comme dans le cas des monuments d'Albert

15. A l'exemple des monuments de Hans Jakob Wagner († 1626) à l'église paroissiale de Payerne, d'Hélène Tiller († 1628) au lapidaire de Romainmôtier, de Thobias Laube († 1630) à Noville, de Jakob von Geyerz († 1635) à la cathédrale de Lausanne et de Catharina Tribolet († 1645) au même lieu.

16. Lüthi 2006, p. 92.

17. *Ibidem*.

13. Le premier exemple hachuré de notre corpus est la dalle d'Emmanuel Tribolet († 1706) à Concise.

14. Pastoureau 2002, p. 9.



Fig. 89. Assens, église mixte Saint-Germain, monument de Louis-Auguste d'Affry († 1793) (Photo Laurent Dubois).

Thormann († 1757) et de Samuel Jenner († 1779), dont la partie supérieure est occupée par une armure (fig. 72).

Généralement séparées du reste de la composition, les armoiries sont souvent mises en valeur dans les premiers temps par un cadre incisé ou en relief, puis, dès le milieu du XVII^e siècle, par un cartouche de plus en plus complexe. Le décor armorié tend à disparaître dès 1780 à l'exception des monuments de Henrichetta Margarita von Wattenwyl († 1785) à Aigle, de Louis-Auguste d'Affry († 1793) à Assens (fig. 89), de Beat Rodolphe von Tavel († 1794) à Aubonne, et de Niklaus Alexander von Wattenwyl († 1812) à Mollens. Cet effacement progressif coïncide avec la révolution vaudoise, la fin de l'Ancien Régime et l'abolition des priviléges, dont les armoiries demeurent un signe tangible.

Le contour de l'écu

N'ayant aucun rôle emblématique ni de signification particulière, le contour de l'écu varie selon les régions, mais surtout selon le goût stylistique des époques et l'imagination de l'artiste. Il est par conséquent difficile de dresser une typologie chronologique des diverses formes des

écus funéraires du corpus. Michel Pastoureau souligne d'ailleurs que les armes incisées ou sculptées dans la pierre connaissent davantage de mutations formelles que les blasons peints ou gravés¹⁸.

Dès les premières décennies du XVII^e siècle, la targe à deux encoches symétriques et à la pointe arrondie est le premier profil rencontré, à l'exemple du monument d'Etienne de Loys († 1613). La pointe s'aiguise, le chef se bombe à la manière des emblèmes de Susanne Horn († 1618) à Aigle. Le chef se dote par la suite d'une accolade inversée dans le tombeau de Hans Jakob Wagner († 1626) à l'église paroissiale de Payerne. Ainsi, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la targe et ses diverses variantes supplacent le contour traditionnel dit «scutiforme»¹⁹ et l'écu à pointe en demi-cercle, très utilisés au Moyen Age. Deux nouveaux modèles apparaissent en 1628²⁰ et 1635²¹: le médaillon de forme ronde et l'ovale, qui cohabitent à la fin du XVII^e siècle avec l'écu à base en accolade, avant de s'imposer entre 1730 et 1770. Trois contours particuliers, rares dans le corpus, sont également présents dans la seconde moitié du XVII^e siècle : l'écu dit « Renaissance italienne » à la silhouette découpée²²; l'écu français échantré et chantourné se terminant par une accolade²³; et l'écu en forme de « crâne de bœuf » au chef droit, deux encoches symétriques et à la pointe particulièrement aiguë²⁴.

Or, les contours les plus fantaisistes se retrouvent autour des années 1740 sous la forme de blasons trilobés²⁵ voire quadrilobés²⁶ inscrits dans un cartouche de style rocaille asymétrique. Ce style gagne par ailleurs tous les cartouches contenant un écu ovale, en concurrence dès 1726 avec le style Régence Louis XV composé de coquilles et d'oreilles latérales symétriques²⁷. Quant à l'écu en losange, il concerne comme il se doit trois monuments de jeunes filles de moins de 18 ans entre 1719 et 1771²⁸.

18. Pastoureau 1997, p. 92.

19. Un rectangle se terminant par un arc brisé. Cf. Pastoureau 1997, p. 91.

20. Hélène Tiller († 1628) à Romainmôtier.

21. Jakob von Gruyter († 1635) à la cathédrale de Lausanne.

22. Monument de la Française, réfugiée huguenote, Marie Barrier († 1638) à Aubonne.

23. Jean-Rodolphe Mestral († 1660) à l'église paroissiale de Payerne.

24. William Cawley († 1666) à Vevey.

25. Pierre Seignoret († 1738) à Vevey.

26. Samuel Ludwig von Wattenwyl († 1745) à l'église paroissiale de Payerne.

27. Jeanne-Salomé de Watteville († 1726) à Granges-près-Marnand.

28. Monuments d'Anne-Catherine Sinner († 1719) et d'Anne-Charlotte de Gingins († 1739), tous deux à l'église paroissiale de Payerne, ainsi que de Marie-Elisabeth Locher († 1771) à la cathédrale de Lausanne.

Les éléments parahéraldiques

Plusieurs éléments s'ajoutent à la composition héraldique simple et classique, constituée d'un écu armorié ; ces décors sont qualifiés de parahéraldiques car ils ne figurent pas dans le système armorié originel à l'exception des cimiers. Ils servent essentiellement à la mise en valeur visuelle des armoiries ; leur usage n'est pas codifié et diffère d'une époque à l'autre, d'un artiste à l'autre. Ainsi, un heaume, généralement de face²⁹, à visière fermée, timbre fréquemment l'écu dès les années 1600 jusqu'au tombeau d'Anna Maria von Hallwyl († 1679) qui marque l'avènement de la couronne, de plus en plus souvent substituée au casque³⁰. Il est habituellement surmonté d'un cimier dont les plus simples reprennent l'une ou l'autre figure du blason³¹. A partir du monument de Jeanne-Salomé de Watteville († 1726) à Granges-près-Marnand, la mode de timbrer l'écu de deux voire trois heaumes et cimiers, destinés à indiquer les ascendances et alliances, apparaît à quelques reprises (fig. 90)³².

La couronne à fleurons, feuilles, croix ou perles – motifs hérités de la hiérarchie nobiliaire – remplace progressivement l'usage du heaume et du cimier dès la fin du XVII^e siècle. Son succès au siècle suivant s'explique sans doute par le signe de distinction qu'elle évoque. Les quelques heaumes subsistant au XVIII^e siècle prennent alors un caractère archaïsant suggérant l'ancienneté des armes. Avec l'apparition de la couronne, l'entourage de l'écu se transforme. Aux virevoltants lambrequins (lameaux de tissu évoquant les tournois médiévaux) sortant du heaume sont préférés palmes, feuilles d'acanthe, rameaux et lauriers. Deux palmes nouées ouvrent la perspective d'un décor végétal plus simple et plus réaliste dès la fin du XVII^e siècle. Or, dès 1719³³, les feuilles d'acanthe, dont les contours rappellent certainement les lambrequins, supplantent les deux palmes jusqu'à la venue

29. A l'exception des heaumes de profil de Susanne Horn († 1618), à Aigle, et de Philippe Sylvestre-Dufour († 1688) à Vevey, ainsi que des casques à trois quarts d'Emmanuel Tribollet († 1706) à Concise, de Johannes Stürler († 1737) à Begnins, et de Johann Friedrich Wurstemberger († 1744) à Aigle.

30. Ce passage se concrétise davantage dès 1700 ; le casque ne disparaît cependant pas totalement. Voir les monuments de Jakob Jenner († 1724) à Aigle; Jeanne-Salomé de Watteville († 1726) à Granges-près-Marnand; Beat Jakob May († 1730) à Nyon; Johannes Stürler († 1737) à Begnins; Frédéric de Gingins († 1741) à l'église paroissiale de Payerne; Johann Friedrich Wurstemberger († 1744) à Aigle; Daniel-David d'Arnay († 1757) à Moudon; Gaspard de Smeth († 1771) à Coppet; Louis-Auguste d'Affry († 1793) à Assens.

31. Hans Jakob Wagner († 1626) à l'église paroissiale de Payerne, qui reprend la roue de ses armes pour cimier.

32. Johannes Stürler († 1737) à Begnins, et Frédéric de Gingins († 1741) à l'église paroissiale de Payerne.

33. Le premier exemple d'écu à volets d'acanthe est la dalle d'Anne-Catherine Sinner († 1719) à l'église paroissiale de Payerne.



Fig. 90. Granges-près-Marnand, monument de Jeanne-Salomé de Watteville († 1726), détail (Photo Claude Bornand).

de la couronne de laurier vers la fin du même siècle³⁴. Ces feuilles d'acanthe coexistent cependant avec le choix plus sobre d'une palme, à l'exemple de la dalle de Johanna Salomé Effinger († 1739) à l'église paroissiale de Payerne (fig. 91).

Les devises, tenants et supports prennent plus rarement place dans la composition héraldique de ce corpus funéraire. Le premier monument à présenter deux supports soutenant l'écu date de 1710³⁵. Plus rarement sous la forme d'animaux héraldiques, des figures iconographiques se placent plus fréquemment derrière l'écu, à l'exemple du Chronos ailé³⁶ dès la seconde moitié du XVIII^e siècle.

34. Monument de Jean-Louis Couvre de Deckersberg († 1775) à Vevey.

35. Deux griffons héraldiques soutiennent les armes d'Abraham de Crousaz († 1710) à la cathédrale de Lausanne. Le deuxième exemple est celui du lévrier et du lion de Frédéric de Gingins († 1741) à l'église paroissiale de Payerne.

36. Jeanne-Salomé de Watteville († 1726) à Granges-près-Marnand, Jeanne-Catherine Steiger-de Muralt († 1727) à Yverdon, ou encore Ludwig von Wattenwyl († 1769) à la cathédrale de Lausanne.



Fig. 91. Payerne, église réformée paroissiale, monument de Johanna Salomé Effinger († 1739), détail (Photo Laurent Dubois).

Encore moins nombreuses, les devises s'ordonnent sous l'écu, inscrites dans une banderole ou un phylactère, telles que le «*Cum deo omnia*» de Frédéric de Gingins († 1741) (fig. 92) ou le «*In cruce triumphum*» de Daniel-David d'Arnay († 1757), dernier exemple du corpus. Quant au cri d'armes placé au-dessus du blason, il ne concerne que la dalle de l'Italien Giovanni Francesco Biondi († 1644), à Aubonne.

Le souvenir d'une ancienne hégémonie patricienne perdure encore aujourd'hui au travers de monuments funéraires ornant les parois et les pavements des églises vaudoises. Des blasons aux épitaphes, le patriciat habite toujours les lieux de culte bien que quelques tombeaux aient été privés de leurs armes ou aient simplement disparu lors de rénovations ou de restaurations. Or, une autorité longue de plus de deux siècles ne peut s'effacer en une révolution ou une réaffectation. Que seraient ces églises sans le décor des monuments funéraires ? L'héraldique est le premier voire le seul décor figuratif des temples dépouillés. En tant que «modèle idéal de portrait», le langage armorié avec ses rares couleurs et ses figures métaphoriques parvient à s'imposer dans l'univers visuel des protestants qui n'autorisent guère d'autres représentations par l'image. Bien plus qu'un portrait de défunt, le décor héraldique est instantanément mis à profit de la nouvelle autorité bernoise qui cherche à s'affirmer et à s'inscrire dans l'histoire à la manière d'une dynastie moderne. L'art armorié des tombeaux est par conséquent intimement lié à l'intérêt politique de la société de l'Ancien Régime et tend à disparaître vers la fin de celui-ci.



Fig. 92. Payerne, église réformée paroissiale, monument de Frédéric de Gingins († 1741), détail (Photo Laurent Dubois).

Une étude plus large des décors héraldiques funéraires confirme d'ailleurs le lien généralement établi entre l'art armorié et le besoin d'asseoir ou de légitimer une autorité. L'héraldique est donc plus qu'une simple science auxiliaire, servant à dater et à identifier des blasons : elle permet de mieux saisir non seulement les objectifs politiques, mais encore le goût des familles patriciennes, qui suit l'évolution des modes formelles et stylistiques. Ainsi, malgré les contraintes du langage armorié, de grandes variations dans les ornements extérieurs ont lieu. Ces variations révèlent les interactions entre les souhaits du commanditaire, le libre arbitre de l'artiste et le goût de l'époque. Il est important de souligner que toutes ces informations ne peuvent être rassemblées sans une analyse étendue et précise du décor héraldique funéraire.